

L'ÉTRELLAIS

Bulletin municipal N° 63 - juin 2014



POUR LE PROCHAIN ETRELLAIS,
DÉPÔT DES ARTICLES
LE 2 OCTOBRE 2014 AU PLUS TARD.
SORTIE PRÉVUE
FIN NOVEMBRE 2014.

Rappels :

Pour les associations **une demi-page et 2 photos maximum**

Articles signés par les auteurs

Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF.

2 possibilités :

• envoi par mail à la mairie ; mairie.etrelles@wanadoo.fr

Ou

• dépôt par clé USB à la mairie.

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 14H00-17H00

Mardi, mercredi, vendredi
9H00-12H15 et 14H00-17H00

Jeudi : fermée

Samedi : 9H00-12H00

Tél. 02 99 96 62 11

Fax 02 99 96 53 37

Mail : mairie.etrelles@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-etrelles.fr

Permanences en Mairie

Mme le Maire : Le matin (*sauf le mercredi*)

Rencontre 1^{er} adjoint

L. Jagline sur RDV uniquement

Date du prochain conseil

(sous toutes réserves de changements)

7 juillet 2014

Bulletin municipal d'information trimestrielle
Dépôt légal : 2^e trimestre 2014

Directeur de la publication :

Mme le maire d'Étrelles M. CH. Morice

Comité de Rédaction :

Monique Le Sollic, Denise Masson,
Stéphane Davenel, Jean-Pierre Garnier, Loïc Jagline,
Guy Rousselet et Nicolas Turmeau.

Conception et impression :

Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré

Édito du Maire



Mesdames, Messieurs,

Suite aux élections municipales de mars, une nouvelle équipe de 23 personnes est en place pour un mandat de 6 années.

Ce conseil municipal composé de sensibilités différentes se doit de fonctionner et de travailler pour l'intérêt général de la commune, car vous lui avez confié la responsabilité de vous représenter.

Vos élus issus de 2 listes doivent mettre leurs idées et leurs compétences en commun, en évitant les rancœurs, en mettant ainsi l'accent sur l'objectivité et un réel désir de voir notre commune évoluer dans tous les enjeux qui l'attendent demain pour le bien vivre de ses habitants.

« La discorde est le plus grand mal du genre humain, et la tolérance en est le seul remède » s'appliquait à dire Voltaire !

Comme le disait à juste titre un Étrelais, lors d'une réunion publique, agacé par des attaques partisans, la population attend de ses élus que leurs différences soient des forces utilisées avec intelligence, non pour polémiquer mais bien au service du bien collectif.

La municipalité (maire et adjoints) est l'outil de l'organisation collective. Elle est composée de personnes : qui ont l'expérience de la vie municipale et locale, qui mettront leurs acquis au service des nouveaux élus et qui continueront à œuvrer pour tous les habitants, dans le respect de la diversité qui les compose. Avec tous ceux qui le souhaiteront, ils continueront à mettre en conformité leurs actes avec leurs convictions :

- Respect des personnes et de l'intérêt général,
- Partage de l'information,
- Développement de la participation engagée depuis 2008.

Ensemble, élus et personnels communaux, nous nous devons de poursuivre les actions pour un service de proximité, plus réactif, plus moderne, plus responsable aussi en prenant en compte les attentes multiples et les besoins évolutifs de la population, mais aussi en tenant compte des contraintes imposées par les différentes institutions (Etat, Région, Conseil Général, Vitré Communauté... etc).

Ergoter sur tout et combattre la forme plus que le fond, est stérile !

Le temps de la campagne électorale est terminé.

Pour avancer, il faut travailler avec un esprit constructif, dans la sérénité et surtout dans le respect des personnalités, en assumant à 23 les responsabilités confiées.

Avec vous, nous avancerons, pour la démocratie dans notre ville et dans l'intérêt de tous les Étrelais.

Je souhaite à chacun, petits et grands, un très bel été et un repos bien mérité.

Le maire

Marie Christine MORICE

INAUGURATION



Tous les Étrelais sont invités à l'inauguration
du Pôle Enfance et des aménagements extérieurs
le samedi 5 juillet à partir de 10h45



ETRELLES AU FIL DES JOURS

JUIN 2014 :

- 27 Fête Ecole Privée Notre Dame de Lourdes
Ecole ou Ancienne Salle des Sports si mauvais temps
28 40^e anniversaire Football - Ancienne Salle des Sports
29 Fête Ecole Publique Robert Doisneau - Ecole

JUILLET 2014 :

- 1 Don du Sang

AOÛT 2014 :

- 29 et 30 Cabaretrelles Envies de Scènes - Ancienne Salle des Sports
31 Kermesse Maison de Retraite H. Hévin - Ancienne Salle des Sports
24 ou 31 Moto cross Moto Club Etrellais - Brielles

SEPTEMBRE 2014 :

- 14 Manifestation OGECE

OCTOBRE 2014 :

- 3 Concours de belote club de l'amitié - Ancienne salle des sports
11 Classes 4
12 Videz vos greniers, association parents d'élèves école publique - Ancienne
salle des sports et Place Chanoine Delalande
25 Choucroute du foot et du basket - Ancienne salle des sports

NOVEMBRE 2013 :

- 22 ou 23 Loto badminton - Ancienne salle des sports.

Sommaire

Agenda Etrellles	p 3
Etat-civil 2013/2014	p 4
Vie communale	p 4 à 7
Vie pratique	p 8 à 12
Vie municipale	p 13 à 32
Vie scolaire	p 33
Vie associative	p 34 à 42
Les Marches de Bretagne	p 42 et 43
Nouveau Conseil Municipal	p 44

Horaires des messes

*Dates des messes 10h30 :
deuxième et quatrième
dimanches du mois*

Secrétariat : 02 99 96 61 55

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00
et de 14h30 à 16h30

Urgences (en dehors des horaires de secrétariat)

Père M. BRULE 02 99 96 61 55

Diacre J.M. QUETIER 02 99 49 58 69

Tous les mardis, une permanence est tenue
au presbytère d'Etrellles de 10h à 12h.

Festival des Marches de Bretagne

Vendredi 4, Samedi 5 et Dimanche 6 juillet 2014

"Après une édition 2013 marquée par la venue de quelques 8000 spectateurs, le Festival des Marches de Bretagne revient cet été, du 4 au 13 Juillet.

Cette année, les festivités débiteront par 3 jours sur la zone de Cap Bretagne à Etrellles avec un Fest Noz, un concert de musiques actuelles et une après-midi « Art de rue ». Le tout dans une ambiance conviviale pour passer un été en musique et mettre à l'honneur le spectacle vivant !

Un projet porté pour Vitré Communauté qui, depuis 4 ans déjà, fait confiance à l'association vitréenne "Le bon Scèn'Art" pour l'organisation.

9 jours, 8 communes et un programme éclectique pour tous les goûts et pour tous les âges !"
Association Le Bon Scénart <communicationlpsc@gmail.com>

Déroulement du Weekend d'ouverture - site de Cap Bretagne

Disposition sur site : une scène extérieure
un chapiteau buvette et restauration

Vendredi 4 juillet 2014 :

soirée Fest-noz

Horaires : de 19h30 à 1h30

Groupes :

- 20h45 : Duo Rozé – Le Breton
21h30 : Bivoac
22h45 : Duo Aoustin - Didier
23h : Alambig Electric
00h15: Beat Bouet Trio

Samedi 5 juillet 2014 :

soirée Musiques Actuelles

Horaires : de 18h à 1h

Groupes :

- 18h30 : Après la messe
19h : Ot'azoï
20h : Après la messe
21h : Le P'tit Son
22h30 : Charivari
22h45 : Ajax Tow

Dimanche 6 juillet 2014 :

après-midi Arts de rue

Horaires : de 15h à 20h

Groupes :

- 15h30 : Les Zazoux
16h : Hold-up Circus
17h : Fanfare
18h : La Famille Torgnoles

OGECE Ecole Notre-Dame de Lourdes

Faute de terrain disponible pour les traditionnelles courses de Poneys, une manifestation sera organisée le dimanche 14 septembre 2014.

Au programme :

- balade à moto
 - repas le midi
 - différents stands et jeux
 - animations : courses de Rosalies,
- Présence d'un magicien professionnel, etc...

Amicale La Salle Saint-Joseph d'Argentré-du-Plessis.

Le 27 Septembre 2014 nous renouvelons notre soirée retrouvailles pour les élèves entrés en sixième en 1968/1969 et 1969/1970 au collège Saint-Joseph d'Argentré-du-Plessis.

Si vous êtes de ceux-là, vous pouvez dès à présent réserver la date. Pour plus d'informations contactez Ghislaine au 02 99 96 61 53.

La Secrétaire
G. THEBAULT

État Civil

DÉCES

03/03/2013	JARY née PIGEULT Christiane - lieu dit « Les Hairies »
30/09/2013	BLATIER Léon - 11 rue de la vigne
30/10/2013	BOUYER née BRAULT Odette - 5 rue Hyacinthe Hévin
01/11/2013	TOUCHAIS Marcel - 5 rue Hyacinthe Hévin
09/11/2013	AGAËSSE Madeleine - 5 rue Hyacinthe Hévin
09/11/2013	BLANCHET Jean - 5 rue Hyacinthe Hévin
14/12/2013	MARION née BROSSAULT Marie - 5 rue Hyacinthe Hévin
26/12/2013	RUBIN née PEUDENNIER Marie - 9 chemin de la petite Galiénais VITRE
03/01/2014	PINEAU Clément - 5 rue Hyacinthe Hévin
18/01/2014	LE ROUX née SEBILO Marie - 5 rue Hyacinthe Hévin
20/01/2014	AUPIED Madeleine - 5 rue Hyacinthe Hévin
01/02/2014	ETCHEPARE née LE BELLEC Marie - 5 rue Hyacinthe Hévin
24/02/2014	BELOIN André - 5 rue Hyacinthe Hévin
03/03/2014	RENOU Louis - 2 rue d'Arvor
27/03/2014	BELLOIR née GUËTRET Marie - 5 rue Hyacinthe Hévin
31/03/2014	PEU née CHAUVEL Rosalie - 5 rue Hyacinthe Hévin
20/04/2014	CHAUVEL Jean-Marie - 11 rue d'Arvor
28/04/2014	MESMIN Alfred - 5 rue Hyacinthe Hévin

NAISSANCES

21/09/2013	Marie LE BOUTELLER - 24 rue du Champ Fleuri
15/10/2013	Julia CROUTON - 6 rue du Champ des Oiseaux
20/10/2013	Manon MAURICE - lieu dit « La Géraudière »
11/11/2013	Lounès BÉTIN - 12 B La Vigne
09/12/2013	Chloé TEHARD - lieu dit « Souvigné »
19/12/2013	Elyne LEPAGE KERHOAS - 10 c La Croix Limier
18/12/2013	Ioën BEAUGEARD - 3 c rue du Champ Blanc
*24/12/2013	Jeanne MAINGUY - 14 impasse de la Bate
*09/01/2014	Owen HORVAIS - lieu dit « Roinson »
13/01/2014	Matthieu BIHEL - 1 rue des Saulniers
*24/01/2014	Lilian COUDRAIS - 4 rue de Bretagne
04/02/2014	Naomie GOUDA - lieu dit « Montperron »
*01/03/2014	Jules DUPLAN - lieu dit « La Bouvais »
03/03/2014	Zoé POTTIER - lieu dit « La Chupelière »
07/03/2014	Lylio MÉRET - lieu dit « 5 La Géraudière »
30/04/2014	Malo ROSSARD - 32 bis Allée du Verger
17/04/2014	Camille PERCHE - 37 Allée du Verger
21/04/2014	Hannah GUÉRIN - 1 rue du Champ Fleuri
*09/05/2014	Clarisse CHATELAIS - lieu dit « La Loirie »
19/05/2014	Emma FRÉREUX - 16, rue du Chardonnet

MARIAGES

14/06/2014	Solène MONNERIE et Guillaume CATROUILLET La Touche Résidence 17 rue de Normandie Etreilles Vergéal 35680
------------	---



Solène Monnerie et de Guillaume Catrouillet

PROCHAINES OUVERTURES :

SYLVESTRE ÉLECTRIQUE



BERTRAND LERAT PEINTRE EN BÂTIMENT



NOUVEAU À ETRELLES.

EPOKE

La société EPOKE s'est implantée dans la ZA Piquet à la mi-mai. Trois salariés et une stagiaire composent l'équipe dirigée par Philippe Méhaignerie qui travaille sur la création graphique, supports multimédias etc...



ESCALIER JULIOT

“Les escaliers Juliot” est la première société à ouvrir ses portes depuis le 1^{er} Mars dans la ZA Piquet. Quinze salariés entourent Mr Legendre dans la fabrication d'escaliers.



THERMIBLOC

Depuis Avril 2013, la société XELIS THERMIBLOC (groupe Renou) a ouvert ses locaux sur le site de Cap Bretagne. Le siège de la holding se situe à Bais (35). Le site d'Etreilles produit des thermiblocs pour la construction composés de copeaux de bois pour 80% , 20%



de ciment et du polystyrène etc...douze salariés travaillent sur le site. Sur la photo : de gauche à droite Mr Jérémie Renou président du groupe Renou, Mr Régis Bardot responsable du site d'Etreilles, Mr Bily Michaël responsable production et Mr Norbert Renou direction.

DISTRINÉGOCE

En avril dernier, la société Distrinégoco s'est agrandie. Emmanuel Perrier dirige cette société de transport avec 15 salariés et parfois plus dans les périodes de pointes. Distrinégoco, spécialisée à l'origine dans le transport des carburants, s'est élargie vers d'autres transports. 19 camions composent le parc de la société.



COMMISSION JEUNESSE/ INTERGÉNÉRATION

ACTIVITÉS JEUNES POUR LES VACANCES

Une page sur site internet de la commune vous informe des différentes activités pour les 10-17 ans.

JEUNES DE 16 À 25 ANS

Nouvelle page internet dans votre ville, pour les jeunes de 16 à 25 ans !

Si vous souhaitez participer à des actions ponctuelles sur la commune, en tant que bénévole, merci de laisser vos coordonnées en mairie (soit par mail, ou à l'accueil).

INTERGÉNÉRATION

Vous avez un peu de temps libre pour :

- accompagner des groupes d'enfants (sécurité piéton)
- se détendre en jouant
- partager des savoirs, des histoires...

N'hésitez pas à transmettre vos noms et les domaines dans lesquels vous aimeriez partager à l'accueil de la mairie.

COMMISSION ANIMATION

MAISONS FLEURIES

La commission des maisons fleuries fera sa tournée au mois de Juillet.

Petits rappels :

- Sont comptabilisés :
- Vu d'ensemble de la rue
 - Nombre de couleurs
 - Variétés de fleurs (uniquement les annuelles)
 - matériaux (pots, jardinières etc)

Trois classements :

- Maison avec jardin
- Maison sans jardin (balcon)
- Campagne (uniquement sur inscription en mairie)

Remise des récompenses en fin d'année avec les médaillés du travail et jeunes sportifs.

COMMISSION VOIRIE

Demande de miroir à un carrefour lotissement du champ blanc pour la sécurité.

Il n'y a pas de possibilité pour un miroir que lorsque l'on marque un temps d'arrêt obligatoire. Or dans ce lotissement, il n'y a pas de stop mais uniquement des priorités à droite. De plus, un miroir favoriserait encore la vitesse.

Pour ce qui est de la vitesse excessive, cela relève du comportement civique des automobilistes.

Même si la priorité est donnée aux piétons, il faut également que ceux-ci restent attentifs.

Stéphane DAVENEL
Adjoint à la Voirie

TERRASSEMENT AU CIMETIERE POUR DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS



Création de 24 emplacements supplémentaires

OUVERTURE
de la plateforme déchets verts
jusqu'à fin Octobre :
Tous les vendredis et lundis de
16h30 à 18h30.

Dialoguons

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Ecrivez les et déposez le coupon à la mairie.

Posez votre question :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.



*Basket -
Demi-finale de la coupe
de Bretagne*



Lâcher de ballons du Téléthon



Repas CCAS 60 à 70 ans



Repas CCAS 80 ans à 90 ans et plus



*Repas CCAS
les 4 doyens de la commune*



Repas CCAS 70 à 80 ans



Parterre de fleurs avec les enfants des 2 écoles et les jardiniers communaux

Vie communale

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis de construire	Nom du demandeur	Adresse du terrain	Nature de la construction
PC 03510913V0002	GAEC CHAMPAGNE	La Maison Neuve	construction d'une stabulation vaches laitières avec bloc de traite, d'un hangar à fourrage, d'une nurserie, d'un silo couloir et d'une fosse béton
PC 03510913V0003	EARL LA MAZURE GODET	La Mazure Godet	construction d'une table d'alimentation pour génisses et hangar à fourrage
PC 03510913V0004	SCI DES ARTISANS	ZA Piquet Ouest	construction d'un bâtiment professionnel
PC 03510913V0005	GAEC LA FAVERIE	La Faverie	Construction d'une stabulation bovine et salle de traite
PC 03510913V0009	BRETECHE OUEST SAS	ZA Montigné Ouest	construction d'un bâtiment : bureaux et stockage
PC 03510913V0010	MARTIN DIDIER	Le Grand Brain	Rénovation d'une ancienne grange en 4 gites ruraux à la ferme
PC 03510913V0011	BARON Christian	La Billonnière	Extension d'un hangar à matériel et d'une stabulation
PC 03510913V0012	PATTIER Christian	1 Allée des Courtils	Extension maison d'habitation
PC 03510913V0013	LUCAS Anthony	Grand Voloir	Création d'un garage
PC 03510913V0015	LAMOTTE Constructeurs	ZA Piquet Ouest	Construction d'un bâtiment d'activités artisanales
PC 03510913V0017	MEHAIGNERIE Philippe	ZA Piquet Ouest	création d'un bâtiment (bureaux et local d'activités)
PC 03510913V0018	SCI MAELIG	ZA Piquet Ouest	construction d'un hangar de stationnement et de stockage
PC 03510913V0019	TURMEAU Pierrick	La Haute Mousserie	extension de la station de compostage existante
PC 03510913V0020	TURMEAU Pierrick	La Haute Mousserie	extension de deux poulaillers existants

N° Déclaration Préalable	Nom du demandeur	Adresse du terrain	Nature de la construction
DP 03510913V0001	MADÉLINE Charles	7 Rue Marquise de Sévigné	Modifications de menuiseries
DP 03510913V0002	JUGDE Gérard	48 Rue du Chardonneret	construction d'un porche d'entrée et un préau
DP 03510913V0003	BEYON Constant	39 Rue du Chardonneret	Création d'un hall, extension d'une chambre et création d'un porche
DP 03510913V0004	PAPILLON Nicolas	Le Pont d'Ételles	Création de deux ouvertures
DP 03510913V0005	GRIMAUULT Marguerite	La Loirie	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 03510913V0006	TESSIER Gaylord	Le Haut Montperron	Ravalement de façades et pose de menuiseries
DP 03510913V0007	JOUAULT Hervé	10 Rue Marquise de Sévigné	Rénovation d'une maison d'habitation
DP 03510913V0008	RESTIF Agathe	Le Pont de Launay	création d'une ouverture
DP 03510913V0010	BOURIAU Denis	La Gérardière Godet	rénovation d'une petite maison d'habitation
DP 03510913V0012	SAUDRAIS Céline	12 Rue Normand d'Ételles	Ravalement de façades
DP 03510913V0013	OGE	2 Avenue du Mazé	Création d'un portail pour nouvel accès parking
DP 03510913V0014	HABITAT 35	Rue de la Prévalaye	Ravalement des façades des logements 1,3,5,7
DP 03510913V0015	ENAULT Muriel	31 Allée du Verger	Extension d'un garage
DP 03510913V0016	LIOGIER Renaud	9 Rue du Champ Fleuri	Extension maison d'habitation
DP 03510913V0018	BLANDEAU Gérard	13 Bis Rue de la Prévalaye	création d'un garage
DP 03510913V0019	ROULLEAU Gilles	11 Rue d'Ile de France	création et modification d'ouverture sur façade
DP 03510913V0020	ASSOCIATION HYACINTHE HEVIN	5 Rue Hyacinthe Hévin	rénovation d'une salle polyvalente
DP03510913V0021	LE DROFF SERGE	9 Rue de la Champagne	Pose d'une fenêtre de toit
DP 03510913V0022	FESSELIER Laurent	21 Rue de la Champagne	Installation de panneaux photovoltaïques
DP 03510913V0023	AUMONT Nicole	La Motte Gérard	Détachement de 2 terrains à bâtir
DP 03510913V0025	HORVAIS Adrien	Roinson	Pose de fenêtres de toit et modification du petit toit en toit terrasse
DP 03510913V0026	JAGLINE Julien	4 La Motte Gérard	Extension d'une habitation

Taxes locales "évolution 2004 à 2013"

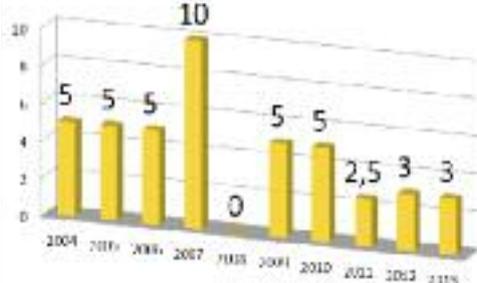
Evolution Taxe d'Habitation



Taxe foncier non bâti



Taxe Foncière



JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL



D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges

Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Juliana, jeune brésilienne âgée de 16 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2014 pour un semestre. Elle aime le vélo et la photographie. Meileen est néo-zélandaise et passionnée par la musique. Elle fait partie d'un orchestre et pratique le badminton. Elle arrivera le 29 Août pour un séjour de 3 mois. Elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne,



les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :
CEI-Centre Echanges Internationaux
Hervelyne Penvern/ Rennes
02.99.87.57.49/ 06.08.69.71.17
Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14

TACOTS & TURBOS DE STREDELL

Constituée le 04 décembre 2013, cette association a pour but de :

- Regrouper les amateurs, propriétaires ou non d'un véhicule ancien
 - Assurer une entraide entre les membres par la mise à disposition d'informations
 - Organiser des événements et rassemblements
 - Proposer des activités se rapportant à l'automobile ancienne et sa sauvegarde
- Depuis sa constitution, les étapes suivantes ont été réalisées :
- Création et mise en ligne d'un site web pour faciliter les échanges et communications : www.tts-bzh.fr
 - Création et animation d'une page Facebook : <https://www.facebook.com/tacotsetturbosdestredell>
 - Mise en place d'une adresse mail générique : accueilts@gmail.com
 - Création de notre identité visuelle
 - Mise en place d'une newsletter hebdo avec les nouveautés de la semaine et une mensuelle avec le détail des actions en cours
 - Mise en relation avec les différentes associations en lien avec les véhicules d'époque



- Courriers individuels auprès des commerçants et artisans locaux, associations et organismes institutionnels
 - Inscriptions des nouveaux membres
 - Participation à l'étape d'une sortie de l'AVIV chez un de nos adhérents local : le 16 mars aux Ets Distrinégoco
 - Organisation de la première assemblée générale
 - Organisation d'un événement local en partenariat avec DEBRA France le 17 mai 2014.
 - Recherche de partenaires / sponsors locaux. Merci à eux et aux prochains ...
- Recherche active d'un local pour bénéficier d'un point de rencontre et d'échange. Ces deux critères étant le cœur d'une activité associative

Comme vous pouvez le constater, malgré la jeunesse de l'association, l'activité n'en est pas moindre. Nous poursuivons nos différentes actions et portons une attention particulière sur cette première année à communiquer de manière cohérente, claire et locale ainsi qu'à roder le fonctionnement de base de cette association.

Nous tenons à remercier l'ensemble des contacts (institutions, commerçants, artisans, presse, particuliers, associations locales, etc ...) que nous avons rencontrés lors de nos différents échanges pour la qualité de leur accueil et l'intérêt porté à notre projet.

Etelles compte désormais une nouvelle association sur un domaine qui laisse entrevoir de belles années de passions et de convivialité.

SPORT EN GROUPE

Marche, course à pieds, VTT, marche nordique, cyclisme... Tous ces sports sont appréciés par tous. Cependant la motivation n'est pas toujours au rendez-vous. Pourquoi ne pas se réunir pour pratiquer un de ces sports, bien souvent on ne veut pas les pratiquer seul mais nous sommes certainement nombreux dans ce cas. Via une adresse mail pour commencer, nous pourrions nous donner rendez-vous devant le gymnase à l'heure que chacun souhaite et trouver des camarades pour pratiquer la discipline qui vous fait plaisir. Cela permettra peut-être de lever les craintes de sortir seul, de trouver la motivation au sein d'un groupe de son niveau, de se rencontrer. Laissez vos coordonnées et la ou les activités qui vous intéressent sur l'adresse mail suivante, je vous contacterai début septembre pour une réunion afin de mettre en place ce projet. Merci et à bientôt. Sportivement.

Leshirondellesdetrelles@gmail.com

Antoine ROCA





DES BISTROTS-DÉBATS POUR LES JEUNES ACTIFS DE « 20 À 40 ANS »

Vous avez entre 20 et 40 ans ?
Vous vous intéressez à la vie et au développement de votre territoire ?
Vous avez soif d'échanges et de débats ?

Le Conseil de Développement du Pays de Vitré – Porte de Bretagne, instance de consultation et de proposition auprès des élus du Pays mais aussi lieu de débat et d'expression de la société civile, vous propose de participer à ses "bistrots-débats" qu'il organise durant l'année 2014 jusqu'en janvier 2015, dans différents cafés du Pays de Vitré.

Pourquoi organiser des « bistrots-débats » ?

Les membres du Conseil de Développement souhaitent à travers la mise en place de ces rendez-vous thématiques, recueillir le regard, l'avis de jeunes actifs du territoire, sur différents sujets de développement du Pays.

Les « 20 - 40 ans » représentent les forces vives du Pays aujourd'hui et demain.

Cette génération a des préoccupations, des attentes, des besoins qui lui sont propres ainsi qu'une vision du Pays qui diffère ou complémente celle de leurs aînés mais qui

aujourd'hui, manquent à la connaissance et à la réflexion des membres du Conseil de Développement.

Sur quels sujets portent les rencontres ?

4 thématiques ont été retenues :

- le tourisme de proximité
- la mobilité
- l'engagement & l'expression des jeunes sur le territoire
- la vulnérabilité & l'évolution du tissu économique local.

Chaque thématique fait l'objet d'échanges au cours de deux soirées (1 thème = 2 soirées).

Quand est-ce qu'ont lieu les bistrots-débats ?

Les mercredis, en soirée, à 20h30.

4 rencontres ont déjà été organisées :

- les 29 janvier et 09 avril derniers, respectivement à Vitré et à la Guerche-de-Bretagne, sur le thème du « tourisme de proximité »
- les 23 avril et 21 mai, respectivement au Theil-de-Bretagne et à Argentré-du-Plessis, sur le thème de la « mobilité en Pays de Vitré »

Rencontres à venir :

- Engagement / expression des jeunes sur le territoire : 25 juin et 24 septembre 2014
- Vulnérabilité / évolution du tissu économique local : 26 novembre 2014 & 28 janvier 2015

Les lieux des rencontres sont communiqués au fur et à mesure des rendez-vous.

A SAVOIR :

- L'actualité des bistrots-débats est disponible sur facebook à Jeunesse Active du Pays de Vitré Porte de Bretagne et sur le blog de l'association à : <http://conseil.developpement.paysdevitre.org/>
- Tarif d'entrée : consommation d'une boisson
- Inscription préalable souhaitée

Renseignements & inscriptions :

Tél. 02.99.00.85.77

conseil.developpement@paysdevitre.org



PROCHAINS DON DU SANG
Le 1^{er} juillet et le 16 septembre
à la salle St Hippolyte
uniquement l'après-midi.

COLLECTE DE SANG : REMERCIEMENTS

MADAME LE MAIRE D'ETRELLES

Au nom des 2 000 malades qui sont transfusés chaque mois en Bretagne, nous tenons à vous remercier d'avoir reçu récemment le don du sang dans votre commune. Nous avons accueilli le 17/03/2014 43 personnes, contribuant ainsi à l'approvisionnement régional qui s'élève à 800 dons quotidiens.

Nous vous invitons à transmettre tous nos remerciements aux personnes qui ont pris part à la réalisation de cette collecte soit par leur implication dans l'organisation pratique soit par leur participation personnelle.

Pour toute information complémentaire sur le don du sang et l'EFS Bretagne, n'hésitez pas à contacter notre service communication : bretagne@efs.sante.fr ou 02 99 54 74 18.

N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles suggestions d'amélioration concernant l'organisation de cette collecte, nous sommes à votre disposition.

Vous renouvelant nos remerciements pour votre précieux soutien à cet enjeu de santé publique, nous vous prions d'agréer, MADAME LE MAIRE D'ETRELLES, l'expression de nos salutations distinguées.

Dr Françoise ALSANTI-BERTEL
Responsable des Prélèvements



L'Association EPAL, bureau de Rennes, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours de Vacances Adaptées proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

150 séjours de 7 à 15 vacanciers + 2 à 5 accompagnateurs, pour 2, 3 ou 4 semaines, essentiellement au mois d'août. 500 postes à pourvoir avec et sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (2 samedis et 1 week-end).

Pour plus de renseignement et postuler : www.epal.asso.fr

Ou adresser un courrier (+CV) :
Association Epal - Noémie Lelievre
21 rue de Chatillon - 35000 Rennes
02 99 27 67 30

PROJET "LA TERRE EN COLÈRE".

C'est un spectacle que j'ai composé sur les thèmes du développement durable et que j'enseigne aux enfants sous forme de stage proposé aux collectivités (centres de loisirs, club nature, centre social et culturel, maison de l'environnement...).

Ce projet a reçu le coup de cœur de la fondation Nicolas Hulot, des subventions du ministère de la jeunesse et des sports de la ville de Rueil Malmaison et des Hauts de seine. Il vient de remporter le 5^e trophée de l'environnement de la ville de Nice.

En ce moment, vous pouvez soutenir ma candidature aux "Trophées des associations 2014" organisé par la fondation EDF en votant ici <http://tropheesfondation.edf.com/associations/exception-art>

C'est très simple : cliquez sur "voter pour notre association", notez votre adresse mail puis vous recevrez un mail de confirmation sur votre messagerie (attention il peut être dans les spams) et cliquez de nouveau pour confirmer votre vote.

Si mon projet gagne le prix du public, je pourrais proposer ce stage gratuitement et en faire bénéficier des enfants de tous milieux sociaux.

Ce serait très gentil de diffuser l'information autour de vous.

Joanna MARTEEL

<http://exceptionart.unblog.fr/la-terre-en-colere/>



Collecte - horaire d'été du 01 juillet au 31 août

Du 01 juillet au 31 août, le service de collecte des déchets sera assuré **une heure plus tôt**, afin de permettre aux agents de collecte de travailler à des heures moins soumises aux températures extérieures élevées. Les jours de collecte restent inchangés. Pensez à sortir votre conteneur dès la veille au soir de la collecte pour éviter tout oubli de collecte.

♦ Chiffres 2013

En 2013, chacun d'entre nous a produit 194 kg d'ordures ménagères et trié 37 kg d'emballages recyclables secs et 47 kg d'emballages en verre. Pour en savoir + sur le tri, pensez à consulter l'onglet « trier » sur notre site internet www.smictom-sudest35.fr

♦ Et si vous compostiez ?

Composter ses déchets permet de réduire de 30% le poids de sa poubelle ! Le SMICTOM propose des composteurs en bois à prix préférentiels. Lors de la distribution, une formation vous est donnée pour tout savoir comment obtenir son propre engrais naturel.

Réservation et renseignements avant fin août sur le www.smictom-sudest35.fr (mon espace > particulier) ou au 02 99 74 44 47.

♦ En ligne : Les demandes et les réservations

Vous souhaitez obtenir un bon de réduction pour la location d'un broyeur ou acheter un composteur à moindre coût ? Votre bac gris doit être réparé ? Vous recherchez de la documentation, un stop pub ? Effectuez toutes vos demandes via notre site internet :

www.smictom-sudest35.fr/formulaires/

Distribution des sacs jaunes : le planning exact par commune doit être affiné par notre prestataire de collecte. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà vous préciser que la distribution sera effectuée sur les 3 premières semaines d'octobre.

ODESCA 2012-2014 : DES AIDES À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES

En application de la loi du 11 février 2005, les établissements existants recevant du public devront, avant le 1er janvier 2015, respecter les dispositions du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Toutes les entreprises recevant du public, qu'elles soient commerciales ou artisanales, devront ainsi engager des démarches de mise en conformité.

Commerçants, artisans : dans le cadre de l'ODESCA (Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat) en cours sur le Pays de Vitré - Porte de Bretagne, des aides financières sont proposées pour vous accompagner dans ces démarches.

Quelles modalités ?

Deux types d'aides sont mis en place :

• Conseils pour préparer le projet :

Pour la réalisation d'un état des lieux de votre entreprise (points de non-conformité, préconisations, demande réglementaire à déposer en mairie...), vous pouvez faire appel :

- aux Chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat et CCI)

dans le cas de diagnostic simple. Leur intervention est gratuite.

- des consultants agréés. Le coût plafond pris en charge est de 360 € pour l'intervention, pris en charge à 50% par l'ODESCA, 50% par l'entreprise (soit 180 €).

• Aides aux travaux de mise en conformité accessibilité :

La subvention ODESCA est destinée exclusivement aux travaux d'accessibilité, à hauteur de 30 % du coût HT des travaux (compris entre 3 335 € et 20 000 € HT), et est plafonnée à 6 000 €.

Sont concernées les entreprises se situant dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Calendrier

La demande de subvention ODESCA est à déposer avant fin 2014.

Pour bénéficier des aides, en savoir plus, vous pouvez contacter :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Jean-Pierre HAMON – 02 99 65 32 35

CCI : François GABET – 02 99 74 41 90

Vitré Communauté : Marie LAFONT

Véronique LUCAS – 02 99 74 52 61

L'ACCUEIL FAMILIAL SOCIAL POUR PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

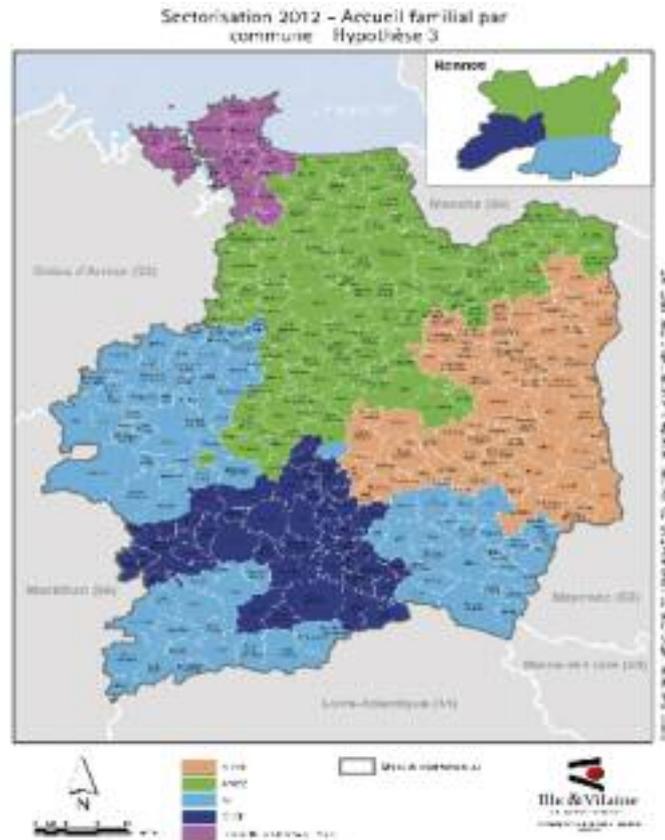
L'accueil familial offre une alternative aux personnes handicapées ou aux personnes âgées qui ne peuvent plus demeurer à leur domicile mais qui ne souhaitent pas pour autant intégrer un établissement. C'est une solution qui permet de résider dans un environnement familial et de rompre l'isolement, mais aussi d'apporter du répit aux aidants familiaux.

L'accueillant familial doit être agréé par le Conseil Général pour accueillir une à trois personnes, âgées ou handicapées, en accueil permanent ou temporaire, à temps complet ou temps partiel (le soir, la journée, le week-end, ...). Il assure un accompagnement de la personne accueillie dans la vie quotidienne quelle que soit sa dépendance, et lui garantit une chambre dans un cadre familial auquel elle participe. La famille est rémunérée par la personne accueillie, qui peut percevoir des aides au financement.

Pour avoir plus de renseignements sur cette formule d'accueil souple et individualisée, vous pouvez prendre contact avec notre service. Il reste actuellement quelques places disponibles sur le secteur de Chateaubourg.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux différentes demandes, nous avons également besoin de nouveaux accueillants. Si le métier d'accueillant familial vous intéresse, contactez le Conseil Général (02.99.02.37.44) ou le service d'accueil familial de votre secteur :

Ludivine Belan, référente Service Accueil Familial ADMR
07.87.50.92.25 - Ludivine.belan@admr35.org



INSCRIPTION CATECHÈSE POUR 2014-2015

L'inscription à la catéchèse des enfants des écoles publiques se fera lors d'une permanence au presbytère d'Argentré : Samedi 28 juin de 10h à 12h.

Si vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre enfant (CE1, CE2, CM1, CM2) merci de venir à cette permanence. Rappel : la première communion se fait à la fin de la deuxième année de catéchèse quel que soit l'âge de l'enfant.

INVITEZ UN ENFANT CET ÉTÉ

« Le secours Populaire français recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille et Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

14, rue des Veyettes 35000 Rennes,
tél. 02 99 53 31 41
mail : contact@spf35.org

INSCRIPTION À L'ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUE À ÉTRELLES

Le mercredi 10 Septembre de 18h00 à 19h30 à la maison des associations
Cours enfants à partir de 4 ans ;
2 cours à l'essai avant inscription définitive à l'année-paiement/trimestre.

A.Guillou
Ecole arts plastiques- Vitré communauté.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Reconduction cette année de l'extinction des lampadaires du centre-bourg de la Commune du 23 Juin (après le feu d'artifice) jusqu'au 15 Août. Cette solution intervient dans une démarche d'économie d'énergie et de protection de la faune nocturne.

Pensez à vous munir d'une lampe de poche si vous pensez rentrer tard.

L'adjoint à l'environnement,
S Davenel





Si vous êtes victime d'un cambriolage, ne tenez à rien.

Et contactez au plus vite le **17**



Diminuez le risque d'un tel sinistre, participez à la protection de votre domicile, car quelques bons réflexes peuvent dissuader un malfaiteur.

Lutter contre les cambriolages

Les principes mesures de prévention sont simples et ne s'avèrent pas toujours coûteuses. Voici nos conseils :

1 - Les valeurs

- Placez-les en lieu sûr dans un coffre ou à la banque. Ne conservez pas de forte somme d'argent au domicile.
- A défaut privilégiez des lieux **insolites** pour vos bijoux, cartes bancaires et chèques (pas dans un tiroir de bureau ou au milieu d'une pile de linge de la chambre).



2 - Vos clés

- Rangez-les toujours en lieu sûr et hors de vue.
- Votre présence n'empêche pas le vol, fermez toutes vos issues et ne laissez pas vos clés de maison et de voiture, au votre portefeuille, dans l'entrée (la boîte aux lettres, le pot de fleurs ou le paillasson sont aussi à proscrire).
- Ne laissez rien dans votre véhicule, même dans le garage. Et même même les clés sur le contact sur la voie publique !
- A chaque départ, vérifiez également le verrouillage de l'abri de jardin et le blocage des fenêtres de toit.
- En vacances, laissez vos doubles de clé chez une personne de confiance, ou emportez-les.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur vos trousseaux et changez votre serrure s'il a été perdu ou volé.



3 - Contre l'effraction

- Équipez vos portes d'un système de ferrure robuste, respectant des normes techniques de résistance à l'effraction.
- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux, en prévoyant des barres de renforcement.
- Le système d'alarme bien conçu est toujours efficace. On tiendra compte des prescriptions légales.
- Prenez des précautions : demandez au moins une carte professionnelle lorsqu'une personne se présente à votre domicile sous le qualificatif agent EDP, GDF ou de plombier... En cas de doute, composez le « 17 »



4 - Restitution des biens - Assurance

- Ayez en lieu sûr, des copies de factures et des photographies de vos biens de valeur tel que HIFI-Vidéo, meubles, bijoux et objets d'art...
- Rélever la marque, le type et le numéro de série de vos objets. Le cas échéant, faites-les expertiser.
- Marquez les avec des signes distinctifs indélébiles (marquage ou gravure).



5 - Les vacances



En cas d'absence prolongée, votre domicile doit paraître habité :

- ✓ Ne signalez pas votre absence en apposant en haut ou en l'indiquant sur votre porte une note plusieurs fois.
- ✓ Confiez à des proches de visiter régulièrement votre boîte aux lettres, d'ouvrir vos volets et parfois d'allumer la lumière la nuit.
- ✓ Intercédez un éclairage extérieur avec détecteur de présence.
- ✓ Avant de partir, entretenez la végétation, en particulier celle qui se voit depuis la rue ou qui empêcherait votre habitant d'être bien visible depuis l'extérieur. Et rangez vos outils et machines (qui peuvent servir à commettre l'effraction).
- ✓ Rélevez les immatriculations des véhicules suspects et signalez tout fait anormal ou votre absence en composant le « 17 »
- ✓ Profitez de l'opération tranquillité vacances (service gratuit) en vous présentant à la gendarmerie avec le formulaire téléchargeable sur le site internet du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr.



Conseil municipal du 4 novembre 2013

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Madame MORICE Marie-Christine, Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, LOUVEL Valérie, MM : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, FREREUX René, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MADELINE Jean-Claude, MARTIN Hervé, MAUXION Jean-Luc, RIAUDEL René, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rajout d'un point à l'ordre du jour :
Point N°13 -Urbanisme – Lancement de la procédure de modification N°3 du PLU

■ SMICTOM – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

■ EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DU SIE DE CHÂTEAUBOURG

Madame le Maire donne la parole à M. René RIAUDEL, représentant, pour la commune d'Étrelles, au sein du syndicat. Le SIE de Châteaubourg, aujourd'hui fournisseur et distributeur d'eau potable, ne le sera plus en 2014. En effet, il ne gardera que la compétence distribution, la fourniture sera exercée par le Symeval. M. DAVENEL précise à M. LEGOURD que les points de ponction d'eau ne changeront pas.

le Conseil Municipal décide :

De valider le rapport annuel 2012 du SIE de Châteaubourg

De charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision au SIE de Châteaubourg.

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

La Mairie a reçu le rapport annuel 2012. le Conseil Municipal décide :

D'approuver le RPQS 2012 du service d'assainissement collectif d'Étrelles

De charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision

■ ENFANCE-JEUNESSE – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE MSA

La MSA, partenaire de la CAF pour la mise en place d'activités dans le domaine périscolaires, propose à la Commune de signer un « Contrat Enfance-Jeunesse MSA » pour participer au financement des prestations de services d'enfants allocataires du régime agricole sur le territoire de la Commune.

La participation de la MSA et de la CAF s'exerce notamment sur les activités du CLSH d'Étrelles, du CLSH itinérant (semaine ELI) ou bien de la garderie. le Conseil Municipal décide :

De signer le Contrat Enfance Jeunesse MSA pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2015

D'autoriser Mme Le Maire à signer les conventions

■ CELLULE MÉDICALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOCATION

le Conseil Municipal décide :

De renouveler la convention d'occupation précaire du 01 Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 avec Mme FIOT et Mme CELANT

De maintenir le loyer mensuel à 550€

D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention

De charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision aux personnes intéressées

■ ZA PIQUET-OUEST – VENTE DU LOT N°2F

La Commune a reçu une promesse d'achat de la part d'une entreprise de communication (conception publicité, pas d'impressions) pour l'acquisition du lot 2F de la ZA Piquet-Ouest, pour y réaliser un bâtiment de bureaux.

Le Conseil Municipal décide :

De vendre la parcelle cadastrée ZK n°188p, constituant le lot n°2F de la ZA Piquet-Ouest, d'une superficie de 1 906m², et d'une surface de plancher maximum de 1 334m², au prix principal de 56 627,26€ TVA sur marge incluse

De charger Maître ODY, notaire de la Commune, de rédiger l'acte.

■ ZA PIQUET-OUEST – VENTE DU LOT N°4C

La Commune a reçu une proposition d'achat d'un investisseur pour le lot n°4C, pour la construction d'un bâtiment de stockage de fluides électriques (câbles).

Le Conseil Municipal décide :

De vendre la parcelle ZK N°194, constituant le lot N°4C de la ZA Piquet-Ouest, d'une surface de 2 043m² et d'une surface de plancher maximale de 1 430m², au prix principal de 60 697.53€ TVA sur marge incluse.

De charger Maître ODY, notaire de la Commune, de rédiger l'acte

■ ZA PIQUET-OUEST – VENTE DU LOT N°4D

Le Conseil Municipal décide :

De vendre la parcelle ZK N°195, constituant le lot N°4D de la ZA Piquet-Ouest, d'une surface de 1 500m² et d'une surface de plancher maximale de 1 050m², au prix principal de 44 565€ TVA sur marge incluse.

De charger Maître ODY, notaire de la Commune, de rédiger l'acte.

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – FIXATION DU PRIX DE VENTE

Le cabinet LEGENDRE, maître d'œuvre, avait présenté une estimation financière de l'opération qui donnait un prix de revient à 77.10€, pris estimatif communiqué aux futurs acquéreurs.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de garder le prix de vente arrondi à 77€ TVA sur marge incluse, prix raisonnable sur le secteur et abordable pour les acquéreurs ciblés.

le Conseil Municipal décide :

De fixer le prix de vente à 77€/m² TVA sur marge incluse pour le lotissement Le Pré Neuf

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ RD777 – ECHANGE DE TERRAINS

Dans le cadre de la finalisation de l'opération d'aménagement de la RD777, le Conseil Général propose un échange sans soule

Conseil municipal du 4 novembre 2013 (suite)

entre une parcelle appartenant au Département, la ZB N°32 d'une surface de 440m², et un délaissé de chemin appartenant à la Commune au lieu-dit Le Parson, la ZC N°105 d'une surface de 270m².

Le Conseil Municipal décide :

De valider la proposition d'échange sans soulte entre la parcelle ZB N°32 du Département (440m²) et la parcelle communale ZC N°105 (270m²)

D'accepter l'indemnité de 478.17€ pour réparer le préjudice

D'autoriser Mme Le Maire à signer la promesse unilatérale d'échange amiable (Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ MARCHÉ DU PÔLE ENFANCE – LOT N°12 « BÂTIMENTS MODULAIRES »

L'objectif était de ne faire qu'un seul service de cantine au lieu de deux aujourd'hui, en augmentant la surface du réfectoire.

Après 2 consultations ayant conduit à ne recevoir qu'une seule offre anormalement élevée à chaque fois, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer ce lot sans suite.

M. DAVENEL fait remarquer qu'au regard de la construction d'un réfectoire en dur estimé à environ 300 000 euros HT, le coût du provisoire dans cette offre est effectivement excessif.

La solution alternative est de ne transférer sur le nouveau site que le local cantine actuel et de continuer à fonctionner en deux services de restauration, en attendant une progression du nombre de rationnaires. M. MAUXION demande combien coûterait le déménagement. Il lui est répondu que des devis sont en cours afin d'évaluer la nécessité ou pas de lancer une consultation (seuil rappelé : inférieur ou égal à 15 000 euros)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

De déclarer le lot N°12 « Bâtiments modulaires » du marché du Pôle Enfance sans suite pour des motifs d'intérêt général

(insuffisance de concurrence et motifs d'ordre économique)

D'informer les candidats de cette décision dans les plus brefs délais

De préciser que l'abandon de la procédure pour un motif d'intérêt général ne donne pas lieu à indemnisation des candidats

De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Rennes dans les deux mois à compter de sa notification

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ URBANISME – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE N°11 DU PLU

Mme Le Maire d'Étrelles,

- Propose au Conseil Municipal de prescrire une révision alléguée N°11 du PLU qui a pour objet la réduction des marges de recul inconstructibles de part et d'autres de la RD 178 et de la RD 110 à l'intérieur des espaces urbanisés, sur le secteur de Piquet.

Mme MORICE indique que cette révision s'inscrit dans le besoin d'optimiser des surfaces acquises par les entreprises, mais aussi dans un souci constant d'une meilleure gestion du foncier des zones à urbaniser. La révision permettra aussi dans la partie sud-est l'agrandissement des Ets Delagrée et des possibilités de stationnements supplémentaires pour le restaurant la Petite Fringale.

Le Conseil Municipal décide :

De prescrire la révision alléguée N°11 du PLU de la Commune d'Étrelles qui consiste à réduire les marges de recul sur le secteur de Piquet sous les conditions suivantes :

- De 50m à 35m, vis-à-vis de l'axe de la RD 178, au niveau du quart Nord-ouest du secteur de Piquet-Nord
- De 50m à 35 m sur le tronçon Nord de la RD 178, le long des parcs d'activité de Piquet-Est et Piquet-Ouest
- De 50m à 25m le long de la RD 178 sur le secteur de la Vigne
- De 35m à 25m, vis à vis de l'axe de la

RD 110 sur le tronçon entre les secteurs de la Vigne et Piquet-Est

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en Mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture.

D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents afférant à cette révision (Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ URBANISME – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Mme Le Maire,

- Expose que la Mairie a reçu une demande de Vitré Communauté, le 31 Octobre 2013, pour la modification du zonage de la ZA Piquet-Nord Est, passage de 2AUA en 1AUA pour permettre la commercialisation de cette zone communautaire après viabilisation.

Le Conseil Municipal décide :

De prescrire la modification N°3 du PLU de la Commune d'Étrelles pour permettre l'ouverture à l'urbanisation du zonage 2AUA en 1AUA sur le secteur de Piquet-Nord Est

■ QUESTIONS DIVERSES

- M. MARTIN interpelle Mme MORICE sur l'ancien hall de stockage Pasquet et une révision du PLU, suite à un entretien avec M. GUILLOU Franck, association Tacot et Turbo.

Mme MORICE précise qu'un rendez vous avec la municipalité avait été demandé par M. GUILLOU et PORTANGUEN, concernant un projet de création d'une association regroupant des collectionneurs de voitures anciennes de la Commune et à la recherche d'un bâtiment approprié. La Commune ne dispose que de deux bâtiments ; L'ancien local pompiers rue Marquise de Sévigné loué au SMICTOM 750 €/mois avec le local annexe. L'ancien

Conseil municipal du 4 novembre 2013 (suite)

bâtiment Pasquet attenant aux services municipaux d'une surface de 900 m², que la municipalité a visité avec M. GUILLOU et M. PORTANGUEN le 21/10.

Ce dernier n'est pas aux normes, il n'a pas d'accès direct ni de compteur d'eau et d'électricité d'où des frais à prévoir, car non utilisable en l'état.

Mme MORICE précise qu'en effet lors de la visite il a été dit à ces personnes que ce bâtiment aujourd'hui en zone artisanale, n'a peut être pas vocation à le rester, si la zone des Artisans devait par le biais d'une révision générale du PLU, redevenir une zone d'habitat, après le départ de l'entreprise Julliot/Legendre dans la nouvelle zone de Piquet Ouest, et à la demande des co-loties rencontrés par la commission Urbanisme deux fois en cours de mandat (2009 et 2012). Mme MORICE précise que suite

à la visite et au mail d'intérêt pour ce local de ces personnes, la municipalité propose de réunir la Commission bâtiments communaux, afin d'évaluer les lieux et de donner un avis sur une demande de mise à disposition d'un local communal devant subir des travaux pour être fonctionnel et sécurisé ;

M. MAUXION ajoute que les normes pour ce type d'activités sont draconiennes, et que les responsabilités de la Commune sont importantes (assurances...)

- Cérémonie du 11 Novembre organisée par les AFN Monsieur JAGLINE indique qu'il faut des bénévoles pour l'organisation et le service (10h15- 13h30) ; se portent volontaires : M. MADELINE, M. DAVENEL, Mme BUFFET, M. FESSELIER, M. THEBERT, M JAGLINE, Mme MORICE.

- Statistiques site internet de la Commune M. JAGLINE souligne qu'il y a une moyenne de 1 700 visites par mois, ce qui représente 10 000 pages ouvertes. Monsieur JAGLINE ajoute que la Commune est une nouvelle fois sélectionnée pour les trophées 2013 de la Communication. La remise des diplômes aura lieu le 29 Novembre à Nice.

Mme BUFFET conclue la séance :

- Marche Téléthon le dimanche 17 Novembre 2013 à 15h30 suivi d'un lâcher de ballons (gaz hélium offert par Anim'Etelles et goûter offert par la maison de retraite).
- Remerciement des familles Blatier et Coconnier pour les condoléances de la Commune.

Conseil municipal du 16 décembre 2013

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, MM : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, FREREUX René, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MADELINE Jean-Claude, MARTIN Hervé, MAUXION Jean-Luc, RIAUDEL René, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel
Excusé (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOUVEL Valérie à Mme MORICE Marie-Christine

■ CATASTROPHE NATURELLE AUX PHILIPPINES – DON EXCEPTIONNEL

le Conseil Municipal décide :

De verser un don exceptionnel de 300€ pour venir en aide aux Philippines

Cette aide sera versée sur le Fonds d'Action Extérieures des Collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE)

Mme Le Maire est chargée de faire connaître cette décision

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ÈME CLASSE

le Conseil Municipal décide :

De supprimer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 01 Septembre 2013

De mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs

De faire connaître cette décision au CDG 35

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ AMÉNAGEMENT RD 777 – ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

le Conseil Municipal décide :

De valider la proposition d'échange sans

soulte entre la parcelle ZB N°32 du Département (440m²) et la parcelle communale ZC N°105 (270m²)

D'autoriser Mme Le Maire à signer la promesse unilatérale d'échange amiable Cette délibération annule et remplace la délibération N°2013-97 du 04 Novembre 2013

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ VOIE COMMUNALE – RÉTROCESSION DE LA RD 777

le Conseil Municipal décide :

D'approuver le déclassement du tronçon de l'ex-RD 777, allant de la couronne extérieure du giratoire de la Fleuriais jusqu'à la limite communale entre Etelles et Pocé Les Bois d'une longueur de 2 750m

D'approuver le déclassement de la voie de désenclavement de la Petite Lande d'une longueur de 500m

D'autoriser Mme Le Maire à signer le

Conseil municipal du 16 décembre 2013 (suite)

procès verbal de remise avec le Conseil Général

D'attribuer le numéro 7 à cette voie et donc de dénommer Voie Communale N°7 (VC N°7), le tronçon de l'ex-RD 777 d'une longueur de 2 750m

D'inscrire ces nouvelles voies au tableau de classement unique des voies

Charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision auprès des services Fiscaux pour la mise à jour des documents cadastraux

Un plan sera annexé à cette délibération (Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)
5) Voirie communale – Modification du linéaire de voirie

le Conseil Municipal décide :

D'approuver le nouveau linéaire de voirie communale à 37 242 mètres

Charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision auprès des instances concernées (Gendarmerie, SDIS, DDTM, Services Fiscaux, Préfecture...)

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – CHOIX DU NOM DE RUE ET NUMÉROTATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'attribuer le nom de « Rue du Pré Neuf » (du début de l'Impasse de la Moutaudière

à la fin de la voie du lotissement Le Pré Neuf)

De valider la numérotation paire du côté droit et impaire du côté gauche

De confirmer que les numéros des habitants de l'Impasse de la Moutaudière ne changent pas.

De laisser un numéro vide pour le projet d'éco-hameau côté pair, dans le cadre de la ZAC

De faire connaître cette décision aux personnes concernées

Un plan sera joint à cette délibération (Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – FIXATION DU PRIX DE VENTE

le Conseil Municipal décide :

(tableau n°1)

De fixer le prix de vente à 77€/m² TVA sur marge incluse pour la vente des lots du lotissement Le Pré Neuf.

Le prix de vente sera décomposé comme suit : - Prix de vente HT : 64.38€/m² - Prix d'achat de la parcelle : 1.26€/m² - Marge taxable : 63.12€/m² (64.38€ - 1.26€) - TVA sur marge : 12.62€ (63.12€ x 20%) - Prix de vente TVA sur marge incluse : 77€ (64.38€ + 12.62€)

Charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision aux personnes intéressées (Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – VENTE DE LOTS

Il est proposé au Conseil Municipal la vente des lots suivants :

Les noms des acquéreurs sont donnés à l'oral, pour information aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De vendre les lots ci-dessus

De charger Maître ODY, notaire de la Commune, de rédiger les actes notariés (Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ ZA PIQUET-OUEST – VALIDATION DU NOM ET NUMÉROTATION DES EMPLACEMENTS

le Conseil Municipal décide :

De dénommer la ZA « Zone d'Activités de Piquet-Ouest »

De numéroté les lots de gauche à droite

D'installer un panneau en entrée de zone pour signaler les entreprises implantées

De faire connaître cette décision aux personnes concernées

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIF DE LA REDEVANCE 2014

le Conseil Municipal décide :

De ne pas augmenter le tarif de la redevance

(tableau n°1)

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
5	1791p	Jordan TUMOINE	4 Impasse de la Moutaudière 35370 ETRELLES	454	34 958€
6	1791p	Jérémy BLOT	17 Rue Ile de France 35370 ETRELLES	454	34 958€
1	791p	Stéphanie QUINTON	1 Rue des Saulniers Apt B002	502	38 654€
		Xavier SOUVESTRE	35370 ETRELLES		
10	1791p	Magali et Richard LITRA	8 Impasse de la Bête 35370 ETRELLES	480	36 960€
11	1791p	Frédérique JULLIOT	26 Rue Normand d'Etrelles 35370 ETRELLES	504	38 808€
14	1791p	Aurélié JULLIOT	3 Allée du Verger 35370 ETRELLES	464	35 728€

Conseil municipal du 16 décembre 2013 (suite)

d'assainissement collectif pour l'année 2014

De transmettre cette décision à la Nantaise des Eaux et à Véolia

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ FINANCES – BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

le Conseil Municipal décide :

De modifier les crédits suivants :

1) Intégration des travaux en régie pour les vestiaires de football aux Hairies

3) Acquisition à l'euro symbolique d'équipements sportifs (salle de musculation)

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ FINANCES – BUDGET LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – SOUSCRIPTION D'UN PRÊT-RELAIS

3 banques ont répondu, dont l'offre est présentée ci-contre : (tableau n°2)

le Conseil Municipal décide :

De contracter un prêt-relais de 500 000€ auprès du Crédit Agricole, à rembourser sur 3 ans

De préciser que le taux sera variable et indexé sur l'Euribor 3 mois Journalier + 1.77% de marge. La périodicité des échéances est trimestrielle.

De noter que les frais d'engagement s'élève à 500€ et qu'il n'y a pas de pénalités en cas de remboursement anticipé

De charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision au Crédit Agricole

D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ URBANISME – RÉVISION ALLÉGÉE N°11 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET

le Conseil Municipal :

- Considère comme favorable le bilan de la concertation présentée - Arrête le projet de révision N°11 du Plan Local d'Urbanisme

(tableau n°2)

	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole	Crédit Mutuel
Montant	500 000€	500 000€	500 000€
Durée	3 ans	3 ans	3 ans
Taux fixe	2.63	2.32	/
Tx variable + marge	EUR3M + 2.19%	EUR3M + 1.77%	EUR3M + 2.21%
Frais	1 500€	500€	1 500€

- Précise que le projet de révision allégée N°11 du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.

- aux Communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés, - au Préfet au titre de l'autorité environnementale

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ URBANISME – MODIFICATION N°3 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION

le Conseil Municipal :

- Considère comme favorable le bilan de la concertation présentée

- Précise que le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.

- aux Communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés - au Préfet au titre de l'autorité environnementale

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 14, Contre : 0, abstentions : 0, blanc : 1)

■ URBANISME - PROJET LOI ALUR

Mme le Maire exprime sa ferme opposition au transfert automatique de la compétence et demande au Conseil Municipal de se positionner.

L'Association des Maires Ruraux recueille un maximum de délibérations des Communes pour faire modifier ce projet de loi.

le Conseil Municipal décide :

D'apporter son soutien aux actions engagées localement par les élus ruraux pour défendre cette même position

De demander la suppression pure et simple de l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit « ALUR »)

De demander, à la représentation nationale, députés et sénateurs, d'adopter un amendement dans le cadre du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, visant à la suppression de son article 63. De demander aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, cette demande de l'association des maires ruraux de France. (Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

■ VITRÉ COMMUNAUTÉ – FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL

Il est proposé au Conseil Municipal de demander ce fond de concours supplémentaires, avant le renouvellement du Conseil Communautaire en Avril prochain, pour le projet de construction du pôle enfance. Seule condition d'attribution : ce fond ne doit pas représenter plus de la moitié de la dépense d'investissement. Plan de financement prévisionnel : (tableau n°3 en page 18)

le Conseil Municipal décide :

De solliciter le fond de concours exceptionnel de 111 300€ auprès de Vitré Communauté pour l'opération de construction et aménagement du pôle enfance

De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus

De faire connaître cette décision au Président de Vitré Communauté

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 15)

Conseil municipal du 16 décembre 2013 (suite)

(tableau n°3)

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
		- DETR (TF et TC) - Enveloppe parlementaire	226 527.77€ 90 200€
Travaux de construction du Pôle Enfance : tranche ferme et tranche conditionnelle	3 000 000€	- Vitré Communauté Fonds de concours - Vitré Communauté Dotations aux équipements - Vitré Communauté Fonds de concours exceptionnel - CAF - Contrat de Pays/Région - Emprunts et autofinancement	126 472€ 46 540€ 111 300€ 100 000€ 95 328€ 2 203 632.23€
TOTAL	3 000 000€	TOTAL	3 000 000€

acheter le chemin d'exploitation communal proche de leur propriété. Une consultation des exploitants riverains devra être faite, avant d'accéder ou pas à cette demande.

- Que des mares de compensation seront construites à la Riauté et à la Rieudière.

- Qu'il y aura un bosquet au niveau du giratoire de la RD178, et qu'une personne s'est proposée pour acheter la partie enherbée près de l'emplacement du futur calvaire. - Que l'ouvrage situé sur la Route de Saint-Germain du Pinel reviendra à la Commune d'Argentré du Plessis, et non pas à Etreilles.

- Courrier de Mme LOUVEL. Certains conseillers municipaux ont reçu un courrier de Mmes LOUVEL exprimant leur mécontentement quant à la diffusion dans l'Etreillais du mois d'avril, du montant de la vente d'un de leur bien, suite à une DIA présentée au Conseil Municipal. M. DAVENEL lit à haute voix le courrier reçu.

M. DAVENEL avait apporté une réponse orale lors d'une rencontre avec ces personnes sur un autre dossier, en indiquant que lorsque la Commune recevait une DIA, il était normal d'en informer le Conseil Municipal en précisant la localisation du bien, le prix et le propriétaire. Mais un courrier en date du 28/09 avait été envoyé par Mmes Louvel Nicole et Pascale, non satisfaites de la réponse orale.

Un courrier de réponse sera fait ré-explicant les arguments, déjà donnés à l'oral. Les élus s'accordent à dire qu'une décision collégiale, devra fixer ultérieurement la règle sur la divulgation nominative ou pas des dossiers de DIA passés au conseil municipal.

- Courrier de M. MADELINE Charles Une réponse écrite, diffusée à chaque conseiller dans leur pochette, lui sera faite au sujet du déplacement du bac à verres.

- Remerciement de la Famille VIEL suite aux condoléances de la Commune

- Remerciement de l'OGEC pour l'organisation de la course des poneys

QUESTIONS DIVERSES

- Fin des travaux d'aménagement de la Rue des Saulniers M. DAVENEL annonce que la réception est réalisée. Retardée en raison de la défaillance d'une entreprise sous-traitante pour installer de la signalisation verticale (3 panneaux) et horizontale (certaines lignes blanches). L'installation des abribus a également pris du retard. Pour une fin des travaux au 15 Octobre, la pénalité de retard est de l'ordre de 5 000€, et pour une fin de travaux début décembre, elle est de plus de 11 000€. Le Conseil Municipal s'accorde à dire qu'il ne peut appliquer la pénalité de 11 000€. M. MARTIN signale que c'est une défaillance du sous-traitant et que c'est le titulaire qui va trinquer. Il ajoute que ce n'est pas toujours évident pour les entreprises de gérer les chantiers. Mme Morice souhaitait

minorer les pénalités de façon forfaitaire, à 1000 €. M. FESSELIER signale que les délais faisaient partie des critères d'attribution du marché, donc qu'il doit être respecté pour ne pas pénaliser les autres entreprises qui ont répondu. Le Conseil Municipal décide d'appliquer une pénalité de 2 500€ à l'entreprise responsable du lot N°1.

- Présentation de l'aménagement paysager de la LGV sur la Commune d'Etreilles Mme MORICE présente le projet des aménagements paysagers de la LGV sur la Commune d'Etreilles. Elle remarque : - Qu'il sera installé, au passage grandes faunes, des haies en entonnoir pour guider les animaux - Que des haies bocagères seront plantées au Pot de Vinière. Elle ajoute par ailleurs que la Mairie a reçu un courrier de M. et Mme MARTIN désirant



Conseil municipal du 27 janvier 2014

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, LOUVEL Valérie, MM : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, FREREXUX René, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MADELINE Jean-Claude, MARTIN Hervé, MAUXION Jean-Luc, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel

Excusé (es) : M. RIAUDEL René

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

■ VOTE DES SUBVENTIONS 2014

La Commission subvention, réunie à deux reprises, propose de voter les subventions 2014 avec une augmentation de 1% par rapport à 2013, correspondant à l'inflation moyenne sur l'année 2013.

le Conseil Municipal décide :

De valider la proposition de la Commission Subventions d'augmenter de 1% en 2014 le montant des subventions par rapport à 2013, correspondant au taux moyen d'inflation sur l'année 2013

Et décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations

Présentation par M Tumoine, adjoint

1 – Subventions aux Associations Sportives (tableau n°1 ci-contre en haut)

2 – Subventions aux Associations Sports-Détente (tableau n°2 ci-contre en bas)

(tableau n°1)

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2014			Résultat du vote
		effectif	montant / pers ou forfait	total	
Association Sportive Etrellaise FOOT	subvention annuelle	jeunes : 80	16,24	1 445,36	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
		adultes : 60	8,12	487,20	
	Participation Animateurs	33,33%	2488	821,91	
	Bénévoles	nombre de bénévoles : 11	106,15	1 167,65	
	Tournoi	forfait	185	185	
	Subvention exceptionnelle pour les 40 ans du club			500	
TOTAL				4 607	
Etoile Sportive Etrellaise BASKET	subvention annuelle	jeunes : 122	16,24	1 981,28	Votants : 12 M. FESSELIER ne prend pas part au vote Oui : 12 Non : 0 Blanc : 0
		adultes : 33	8,12	267,96	
	Participation Animateurs	33,33%	10 462,75	3 487,58	
	Bénévoles	Nombre de bénévoles : 9	106,15	955,35	
	Tournoi	forfait	185	185	
TOTAL				6 877	
Voleur Etrellais BADMINTON	subvention annuelle	jeunes : 5	16,24	81,20	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
		adultes : 23	8,12	186,76	
	Participation Coût Animateur	33,33%	/	0	
	Bénévoles	nb de bénévoles : 2	106,15	212,30	
	Tournoi	forfait	185	185	
TOTAL				665	

(tableau n°2)

Nom de l'association	Subvention 2014			Résultat du vote
	effectif	montant / pers ou forfait	total	
Gymnastique Volontaire	adultes : 96	8,12	779,52	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
	Jeunes : 3	16,24	48,72	
TOTAL			828	
Tennis Etrellais Détente	forfait (12 adultes)	235	235	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
Etrellais Volley	forfait (28 adultes)	235	235	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
Pong Etrellais	Forfait (12 adultes)	235	235	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
Navajo's country	forfait (1 jeune + 20 adultes)	235	235	Votants : 12 M. TUMOINE ne prend pas part au vote Oui : 12 Non : 0 Blanc : 0
La Pêche	forfait (11 adultes)	235	235	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
VIET VO DAC	forfait (1 jeune)	235	235	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
Grynda	adulte : 3	8,12	820	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
	jeunes : 49	16,24		
Tatring	jeunes : 12	16,24	195	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
Judo Club de Vitré	Jeunes : 3	16,24	49	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
ASSE	Maitresses : 89	1,02	314	Votants : 13 Oui : 13 Non : 0 Blanc : 0
	Principales : 148	1,53		



Conseil municipal du 27 janvier 2014 (suite)

3- Subvention Associations Petite-Enfance

Subvention 2014 Nom de l'association Objet de la demande mode de calcul montant (tableau n°3)

(tableau n°3)

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2014		Résultat du vote			
		mode de calcul	montant	Voteants	Oui	Non	Blanc
Les Diablotins	subvention	coût de l'animation 34 séances (4 créneaux)	1 614	Voteants : 12 Mme BUFFET ne prend pas part au vote	Oui : 12	Non : 0	Blanc : 0
Centre de loisirs	subvention	21 000 Prévisionnel sans l'effet de la réforme des Rythmes Scolaires		Voteants : 14 Arrivé de Mme LOUYEL	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0
Amicale Cubitus	subvention Arbre de Noël	6,38 x 63	402	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0
APEL	subvention Arbre de Noël	6,38 x 235	1 499	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0
Ecole privée - subvention à caractère social	cantine	0,01 x nombre de repas servis	Prix unitaire	Voteants : 12 M. FRESNELIER et M. MARTIN ne prennent pas part au vote	Oui : 12	Non : 0	Blanc : 0
Ecole privée - Subvention à caractère social	séjour périscolaire	8,24 x 146	1 203	Voteants : 12 M. FRESNELIER et M. MARTIN ne prennent pas part au vote	Oui : 12	Non : 0	Blanc : 0
Ecole Robert DOISNEAU	séjour périscolaire	8,24 x 35	288	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0

4- Subventions aux Associations Culturelles (tableau n°4)

(tableau n°4)

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2014	Résultat du vote			
			Voteants	Oui	Non	Blanc
Envois de scènes	Forfait	235	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0
Bibliothèque pour Tous	subvention	(Achat de livres) 544	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0
	convention	0,81 par nb de livres jeunesse empruntés 0,40 par nb de livres adultes empruntés				
Cyber Etreilles	Forfait	235 (20 adhérents)	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0
Club de l'Amitié	Forfait	235 (114 adhérents)	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0
AFN	Forfait	235	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0
	paiement	33				
	Subvention exceptionnelle	200 (100€ 14/18)				
ADAE	Forfait	235	Voteants : 13 M. MAUGNON ne prend pas part au vote	Oui : 13	Non : 0	Blanc : 0
Appel Détresse	Forfait	185	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0
Anim'Etreilles	Subvention à l'habitant	0,55 x 2 553 H = 1409	Voteants : 13 M. JAGLINE ne prend pas part au vote	Oui : 13	Non : 0	Blanc : 0
Tacots et Turbos de stredal	Nouv. association Forfait	235	Voteants : 14	Oui : 14	Non : 0	Blanc : 0

5- Subventions aux Associations Autres

(tableau n°5 en page suivante)

Le Conseil Municipal rappelle qu'une subvention de 93 € est accordée au titre de l'organisation d'une manifestation dans les conditions suivantes :

- la demande doit parvenir en Mairie avant la manifestation
- la manifestation ne peut pas être une porte ouverte
- le règlement sera effectué suite à la manifestation et sur justificatif

Remarques diverses sur le vote des subventions :

- M. MARTIN remarque qu'il n'y a qu'un seul jeune pour le Viet Vo Dao et que l'association perçoit un forfait de 235€. Mme MORICE répond que la remarque est pertinente, que la commission a en effet soulevé certaines situations singulières et identiques, notamment sur le nombre effectif d'adhérents Etreillais au sein de certaines associations mais que les critères en place ont été définis en début de mandat et ne peuvent être changés en fin de mandat. La prochaine équipe municipale décidera ou pas de l'utilité de revoir les critères actuels.

- M. TUMOINE précise que les 40 ans du Club de foot auront lieu fin Juin 2014.

- Les Diablotins : Mme BUFFET présente la demande de l'association Les Diablotins, de pouvoir bénéficier d'un créneau supplémentaire par mois, portant le nombre de créneaux à 3 (2 actuellement). En effet la commission subvention a souhaité connaître les modalités d'accès à ces créneaux. Mme BUFFET débute par une présentation de l'Association Vitréenne des Assistantes Maternelles (AVAM) qui gère l'Espace Jeux d'Etreilles sur 4 Communes, dont Etreilles, et le fonctionnement actuel de l'espace jeux sur 2 créneaux.

Constat : les deux rencontres mensuelles ne permettent pas à toutes les assistantes maternelles d'Etreilles de pouvoir bénéficier de l'Espace Jeux. Les temps pour celles qui y participent sont rognés car les séances sont divisées en deux 2 fois 1 heure pour essayer d'accueillir plus d'assistantes maternelles et de parents. Etreilles est la seule Commune à fonctionner ainsi pour accueillir un maximum d'enfants.

Conseil municipal du 27 janvier 2014 (suite)

(tableau n°5)

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2014	Résultat du vote			
			Votants :	Oui :	Non :	Blanc :
ADMF	Forfait	185	14	14	0	0
Amicale des Sapeurs Pompiers	Forfait	235	14	14	0	0
Prévention Routière	Forfait	59	14	14	0	0
AFM	Forfait	59	14	14	0	0
FNATH	Forfait	89	14	14	0	0
Bistrot Mémoire du Pays de Vitré	Forfait	59	14	14	0	0
Assoc. une journée pour un maître	Forfait	59	14	14	0	0
Association Fibra de Clouvé	Forfait	59	14	14	0	0
Debra France	Sub. exceptionnelle (Famille Trohel)	200	Votants : 14 Vote à bulletin secret	Oui : 9	Non : 5	Blanc : 0

Une représentation d'assistantes maternelles, dans la salle, demande à pouvoir prendre la parole pour compléter la présentation de Mme BUFFET. Mme Le Maire passe la parole à Mme GAMEIRO et Mme KREUTZER (Responsable de tous les Espaces Jeux).

Après précision il apparaît que l'idéal pour répondre aux besoins des assistantes maternelles et des parents, et répondre aux critères exigés par le CG 35 dans la convention passée avec l'espace jeu et l'octroi de la subvention ... serait de 4 créneaux, et non 3 tels que formulés dans la demande de subvention. La Commission Enfance Jeunesse Inter génération a donné son accord pour quatre créneaux.

M. MAUXION demande si toutes les assistantes maternelles participent ou bien si ce sont toujours les mêmes ?

Mme BUFFET répond que la participation se fait sur inscription, et sur libre choix personnel, et que non, toutes ne viennent pas faute de places par créneau et temps trop courts. Elle signale, en outre que les subventions du Conseil Général vont tendre à disparaître.

Mme BUFFET évoque le projet de Relais Assistantes Maternelles en 2017 (RAM), coût pour la Commune (environ 3 300€ selon les premières estimations). Un gros travail sera à mener pour ce dossier pour envisager de mutualiser ce service avec plusieurs communes ; Mme Le Maire rap-

pelle que Vitré Communauté n'a pas à ce jour la compétence Enfance... quid de la mutualisation possible ?

Mme Le Maire remercie les assistantes maternelles présentes et invite le Conseil Municipal à délibérer sur 3 ou 4 créneaux. M. FESSELIER membre de la commission subventions déclare que la demande reçue a été faite pour 3 créneaux.

Plusieurs élus s'accordent à dire que l'écart de coût pour la Commune entre 3 ou 4 créneaux n'est pas énorme (463€). M. DAVENEL ajoute que la baisse de la subvention du badminton (- 1612€ absence de coût animateur salarié) compense.

Mme BUFFET, faisait partie de l'Espace-Jeux, ne participe pas au vote

La subvention pour 4 séances par mois est adoptée. Un bilan de l'Espace-Jeux devra être fourni pour la demande de subvention 2015 pour un retour précis de la qualité apportée à l'utilisation de ce service par le biais des 2 créneaux supplémentaires. Avec ce projet, l'Espace-Jeux pourra être intégré mais le Conseil Général et la CAF ne donneront pas plus de subventions.

- CLSH : Mme MORICE présente le bilan financier du CLSH qui affiche une baisse de fréquentation de la part des familles extérieures depuis la mise en place du tarif différencié depuis septembre 2013 (+6€/journée enfant pour ces familles). Mme Le Maire explique que professionnalisation du personnel a coûté + cher en

2013 mais est aussi le gage de la stabilité du personnel formé. Les charges de personnel ont augmenté d'environ 5000 €. Le conseil vote le budget prévisionnel présenté par le CLSH.

- Debra France : M. TUMOINE lit un courrier reçu en Juillet 2013, de M. et Mme TROHEL, pour la reconduction d'une subvention exceptionnelle (déjà allouée en 2012) pour l'organisation d'une soirée au profit de Debra France, association nationale dont ils sont membres en raison de la maladie de leur fils. En 2012, cette subvention avait servi à couvrir la location de la Salle St Hippolyte. Mme Le Maire alerte sur l'appellation subvention à caractère exceptionnelle au regard de la récurrence de la demande (2012, 2014).

Elle rappelle que cette seconde demande rentre dans les critères d'attribution des Associations Autres, bénéficiant d'un forfait de 59€. Elle observe que le risque est bien de créer un précédent et de voir affluer d'autres demandes que les élus ne pourront pas refuser sauf d'émettre des avis non-objectifs. Il est décidé de voter à bulletin secret (9 pour une subvention exceptionnelle de 200€ et 5 pour le forfait de 59€).

M. MAUXION propose qu'un courrier soit envoyé à la famille précisant qu'une prochaine demande de subvention exceptionnelle au profit de l'association Debra France, ne pourra être traitée en tant que telle mais bien sur les critères d'une subvention forfaitaire annuelle.

■ AUTORISATION DE DÉPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014

le Conseil Municipal décide :
D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement suivantes sur le budget principal

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (hors opération) - 1 900,00€. Pour le paiement des honoraires liés à la révision alléguée n°11 du PLU
- Opération 58 : Acquisition matériel outill. Mobilier - 2 000,00€. Pour les services techniques en cas de besoin (pannes...)
- Opération n°145 : Transfert de tombes 3 000,00€. En cas de décès et d'inhu-

COMMISSIONS

Commission Etrellais

Loïc Jagline
Nicolas Turmeau
Denise Masson
Guy Rousselet
Stéphane Davenel
Jean Pierre Garnier

Nons élus

Monique Le Solliec

Commission animations/ manifestations

Loïc Jagline
Bernard Maudet
Michel Gendron
Stéphanie Savatte
Denise Masson
Christèle Beaugé

Monique Le Solliec

Commission sports et associations

Loïc Jagline
Laurent Fesselier
Stéphanie Savatte
Magalie Louveau
Guy Rousselet
Christèle Beaugé
Rachel Harnois
Blandine Théo
Christian Legourd

Lionel Catheline
Messu Franck
Perrier Rémy

Loïc Jagline

Commission voirie/ réseaux

Stéphane Davenel
Marina Louapre
Aurélie Barbot
Guy Rousselet
Vincent Gautier
Jean Luc Mauxion

Noël Thébert
Michel Perrier
Marc Coquelin
Jérôme Lemesle
Gérard Lodié
Delphine Messé

Commission environnement

Stéphane Davenel
Denise Masson
Aurélie Barbot
Bernard Maudet
Nadine Dessinet
Christian Legourd

Lionel Catheline
Daniel Chotard
Didier Buffet
Michel Thébert

Stéphane Davenel

Commission urbanisme

Laurent Fesselier
Vincent Gautier
Marina Louapre
Stéphanie Savatte
Arnaud Désille
Nadine Dessinet
Stéphane Davenel
Aurélie Barbot
Jean Luc Mauxion
Christian Legourd
Jean Pierre Garnier

Rubin Didier
Perrier Vincent
Cordelier Mickaël
Fesselier Sébastien

Commission bâtiments communaux

Laurent Fesselier
Denise Masson
Loïc Jagline
Bernard Maudet
Christèle Beaugé
Guy Rousselet
Magalie Louveau
Arnaud Désille
Rachel Harnois
Jean Luc Mauxion
Jean Pierre Garnier

Michel Perrier
Martin Hervé
Gautier Danièle
Granger Dominique

Laurent Fesselier

Commission enfance/jeunesse/ intergénération

Christèle Buffet
Bernard Maudet
Arnaud Désille
Magalie Louveau
Nadine Dessinet
Blandine Théo

Elodie Huteau
Marina Reigner
Jeanette Rubin
Sylvie Huet
Laurence Lancelot
Vanessa Menier

Christèle Buffet

Commission finances

Christèle Beaugé
Vincent Gautier
Laurent Fesselier
Stéphanie Savatte
Stéphane Davenel
Jean Pierre Garnier

Sylvie Mallard

Commission subventions

Christèle Beaugé
Vincent Gautier
Guy Rousselet
Laurent Fesselier
Loïc Jagline
Jean Luc Mauxion
Rachel Harnois

Frédérique Julliot

Commission espace rural

Christèle Beaugé
Aurélie Barbot
Marina Louapre
Stéphane Davenel
Nicolas Turmeau
Jean Luc Mauxion

Thébert Noël
Rubin Didier
Hillion Pierre
Georgeault Philippe
Coquelin Marc

Christèle Beaugé

Nadine Dessinet

Commission développement économique/emploi
Nadine Dessinet
Christèle Beaugé
Loïc Jagline
Denise Masson
Christian Legourd
Rachel Harnois
Nicolas Turmeau
Isabelle Martin
Delphine Messé

Commission appels d'offres	
Titulaires	Suppléants
Laurent Fesselier	Christèle Beaugé
Stéphane Davenel	Stéphanie Savatte
Rachel Harnois	Christian Legourd

Syndicat de la Savatraie	
Titulaires	Suppléants
Marie Christine Morice	Laurent Fesselier
Denise Masson	Stéphane Davenel
Loïc Jagline	Jean Luc Mauxion

Smictom	
Titulaires	Suppléante
Marie Christine Morice	Nadine Dessinet

Défense et sécurité routière
Loïc Jagline

SDE
Loïc Jagline

Syndicat des eaux Châteaubourg	
Bernard Maudet	Titulaires
Christèle Buffet	Titulaires
Stéphane Davenel	Suppléant

Bassin Versant	
Titulaire	Suppléante
Stéphane Davenel	Aurélié Barbot

PATA	
Titulaire	Suppléant
Stéphane Davenel	Loïc Jagline

CCAS	Nons élus
Christèle Buffet	Audrouing Jeanine
Denise Masson	Georgeault Lucienne
Marina Louapre	Simon Claude
Jean Pierre Garnier	Beaugnedre Annie



1^{er} rang : Nadine Dessinet (adjointe développement économique et emploi), Marie-Christine Morice (maire) Christèle Beaugé (adjointe finances, subventions et espace rural)

2^e rang : Laurent Fesselier (adjoint urbanisme et bâtiments communaux), Christelle Buffet (adjointe jeunesse , enfance et intergénérationnel), Stéphane Davenel (adjoint voirie/réseaux et environnement), Loïc Jagline (adjoint animation/manifstation, sports/associations et bulletin communal).

Commission communale des impôts directs (CCID)		Nons élus
Fesselier Laurent	Titulaire	Albert Etienne Rubin Didier Perrier Claude Rubin Hervé Georgeault Philippe Tertrais Eric Simon Claude M. Foucher
Beaugé Christèle	Titulaire	
Jagline Loïc	Titulaire	
Buffet Christèle	Titulaire	
Dessinet Nadine	suppléant	
Masson Denise	suppléant	
Maudet Bernard	suppléant	
Gendron Michel	suppléant	

Conseil municipal du 27 janvier 2014 (suite)

mation d'une personne dans le carré 2
- Opération n° 165 : Aménagement Rue des Saulniers 25 000,00€.
(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 14)

■ DETR – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME 2014

Le Conseil Municipal approuve l'opération d'équipement du pôle enfance, arrête les modalités de financement prévisionnel, présentée ci-après, et sollicite une subvention au titre de la DETR 2014.

Plan de financement prévisionnel : (tableau n°6)

Mme MORICE signale que la demande de subvention doit-être transmise pour le 31 janvier 2014 à la Sous- Préfecture. Elle ajoute, par ailleurs, qu'en cas de besoin la Commune pourra utiliser le prêt à taux zéro de 50 000€ accordé par la CAF pour équiper le pôle enfance en mobilier et équipements. Plusieurs devis ont été demandés, et dans le plan de financement prévisionnel, il s'agit des devis les plus élevés. Si la subvention est accordée, elle couvrira 25% de la dépense.

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 14)

■ RÉSEAU DE TÉLÉDISTRIBUTION – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SADE

Le réseau câblé de télédistribution, qui alimente certains lotissements comme le Champ Blanc ou la Moutaudière, est aujourd'hui exploité par la SADE Télécom. L'ancienne convention conclue avec la Commune, pour 12 ans, en 1996 est caduque depuis 2008. La SADE ne s'est manifestée qu'en 2013.

C'est pourquoi, il est nécessaire de renouveler la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la convention pour 1 an, renouvelable tacitement, dans la limite de 5

(tableau n°6)

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
- Equipements de vidéo projection	7 134.50€	- DETR 2014	16 189.30€
- Equipements informatiques	13 679.10€	- Emprunts et autofinancement	48 567.88€
- Mobilier	42 503.57€		
- Equipements de sécurité incendie	1 440.01€		
TOTAL	64 757.18€	TOTAL	64 757.18€

années d'exploitation. En échange de quoi, la SADE s'engage à fournir à la collectivité une liste actualisée des abonnées (une trentaine).

Dans les années 1990, les urbanistes encourageaient à installer ce genre de réseau pour éviter d'avoir une antenne-râteau sur chaque maison dans les lotissements. Aujourd'hui, beaucoup de ménages sont équipés d'une antenne. Par conséquent, la Commune devra à l'avenir se prononcer sur l'opportunité de ce dispositif.

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 14)

■ SDE 35 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. DAVENEL alerte le Conseil Municipal : certaines lampes ne seront plus commercialisées à partir de 2017. Elles concernent environ 200 points lumineux de la Commune. La nouvelle équipe municipale devra entamer un programme de renouvellement de ces lampes à partir de 2015. le Conseil Municipal décide :

- De transférer au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage ;
- D'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Eclairage au SDE35 ;
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence ;
- En outre, le Conseil Municipal précise

que la Commune devra avoir la libre autonomie dans le choix des travaux à réaliser et du matériel d'éclairage qu'elle souhaite installer sur la Commune. Dans le cas contraire, cette délibération sera considérée comme nulle et non avenue, entraînant par la même, l'annulation du transfert de la compétence d'éclairage public au SDE 35.

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 14)
Aménagement foncier LGV – Abandon de chemins d'exploitation

Mme Le Maire présente le plan d'ensemble des propositions de la commission intercommunale d'aménagement foncier : Abandon des chemins d'exploitation suivants :

Section	N°	Surface
ZR	64p	680m ² environ
ZW	18	4940 m ²
TOTAL		5 620 m²

Mme MORICE précise qu'il s'agit de chemins qui ne desserviront plus qu'un exploitant après aménagement foncier, d'où la proposition d'abandonner ces chemins. La Commission Espace Rural, dans sa séance du 16 Janvier, a émis un avis favorable.

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 14)

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – VENTE DE LOTS

le Conseil Municipal décide :
De vendre les lots suivants : (tableau n°7)

(tableau n°7)

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Date et lieu de naissance	Superficie	Prix de vente
1	1791p	Cécilia CAILLET et Marc HOGUET	20 Rue Ile de France 35370 ETRELLES	18/05/1988 à Vitré 09/07/1988 à Vitré	417	32 109€
2	1791p	Gaëlle ROUXEL et Pascal ROUXEL	16 Rue de la Champagne 35370 ETRELLES	29/04/1975 à Redon 07/04/1971 à St-Nazaire	537	41 349€

Conseil municipal du 27 janvier 2014 (suite)

Charger Maître ODY, notaire de la Commune, de rédiger les actes notariés (Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 14)

QUESTIONS DIVERSES

- DIA GAUTIER Vente de la parcelle bâtie de M. et Mme Alain GAUTIER, située 15bis Rue des Saulniers, cadastrée section B n°1760, d'une surface de 1 189m², au montant de 214 000€. Pas d'intérêt pour la Commune de préempter.

- DIA DOUDET Vente des parcelles bâties de Mme DOUDET, épouse GUITTON, situées au 3 Rue du

Chardonneret, cadastrée section ZR n°211 et 214, d'une surface totale de 765m², au montant de 205 000€. Pas d'intérêt pour la Commune de préempter.

- DIA LE GOUEFF Vente de la parcelle bâtie de M. et Mme Ronan LE GOUEFF,

située au 19 Rue de la Champagne, cadastrée section ZR n°254, d'une surface de 754m², au montant de 235 000€. Pas d'intérêt pour la Commune de préempter.

- Pôle Enfance : devis pour les modulaires Nous avons reçu en Mairie les devis pour les modulaires pour le pôle enfance de la Commune à savoir : - Déménagement du modulaire actuel pour la cantine et adaptation de celui-ci pour un montant de 8 832.48€ HT - Fourniture d'un module supplémentaire de 15.60m² pour les sanitaires et les vestiaires du personnel pour un montant de 12 874€ HT.

Ce qui fait une dépense totale de 21 706.48 € HT en continuant la restauration scolaire en deux services mais en rajoutant un module sanitaire pour les enfants et des vestiaires pour le personnel. Le déménagement est prévu pendant les

vacances de Pâques.

Pour information, il est rappelé que le projet de cantine qui prévoyait un seul service s'élevait 104 000€ HT.

- Demande d'exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties du Golf des Rochers La Mairie a reçu, le 21 Janvier dernier, une demande d'exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties de la part du Golf des Rochers, pour l'année 2014.

La Mairie de Vitré est également saisie de cette demande. Après avoir consulté la DGFIP de Rennes, les Communes pouvaient exonérer les golfs de la taxe 2014 sous réserve de délibérer dans ce sens avant le 21 Janvier 2014.

Par conséquent, la demande intervient trop tardivement. Elle ne peut donc être traitée.

Conseil municipal du 3 mars 2014

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, MM : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, FREREUX René, JAGLINE Loïc, LEGOURD Christian, MADELINE Jean-Claude, MARTIN Hervé, MAUXION Jean-Luc, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel

Excusé(es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOUVEL Valérie à M. DAVENEL Stéphane Excusé (s) : M. RIAUDEL René

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

■ FINANCES LOCALES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Les opérations de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants : Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE, le Conseil Municipal décide : (tableau n°1 an page suivante)

• D'adopter le Compte Administratif 2013
• D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Receveur • De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes • De reconnaître la sincérité des restes à réaliser (Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 11, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 2)

■ FINANCES LOCALES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE L'ASSAINISSEMENT

Les opérations de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants : Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE, le Conseil Municipal décide : (tableau n°2 en page suivante)

• D'adopter le Compte Administratif 2013
• D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Receveur • De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes (Résultat du vote : vote à bulletin secret,

Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ FINANCES LOCALES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA ZA PIQUET-OUEST

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget ZA Piquet-Ouest et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2013.

Les opérations de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants :

Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE, le Conseil Municipal décide : (tableau n°3 en page suivante)

• D'adopter le Compte Administratif 2013
• D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Receveur • De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes (Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 13, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

Conseil municipal du 3 mars 2014 (suite)

■ FINANCES LOCALES –

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA ZAC DE LA PLESSE

Les opérations de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants :

Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE. Deux conseillers municipaux, M. THEBERT et M. MARTIN, ne prennent pas part au vote sur ce dossier.

le Conseil Municipal décide : (tableau n°4 ci-contre)

- D'adopter le Compte Administratif 2013
 - D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Receveur
 - De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes
- (Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 11, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ FINANCES LOCALES –

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF

Les opérations de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants :

Mme Le Maire précise que ce déficit sera comblé par les ventes des lots du lotissement, 3 déjà depuis début Janvier 2014.

Mme Le Maire ayant quitté la salle, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. MADELINE.

De plus, trois conseillers municipaux, Mme HARNOIS, M. MARTIN et M. TUMOINE, ne prennent pas part au vote sur ce dossier.

le Conseil Municipal décide : (tableau n°5 ci-contre)

- D'adopter le Compte Administratif 2013 de la commune
 - D'approuver le Compte de Gestion 2013 du Receveur
 - De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes
- (Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 10, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

(tableau n°1)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	1 282 295.37€	Dépenses d'investissement	4 034 616.69€
Recettes de fonctionnement	1 930 877.35€	Recettes d'investissement	5 299 876.89€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	648 581.98€	Résultat d'investissement de l'exercice	1 183 012.14€
		Solde des restes à réaliser	1 514 000.36€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	802 301.46€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	-330 988.22€

(tableau n°2)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	36 566.51 €	Dépenses d'investissement	31 764.62 €
Recettes de fonctionnement	36 658 €	Recettes d'investissement	30 516 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	91.49 €	Résultat d'investissement de l'exercice	1 248.62 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	86 252.19 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	163 792.88 €

(tableau n°3)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	663 345.26€	Dépenses d'investissement	526 530.10€
Recettes de fonctionnement	692 386.22€	Recettes d'investissement	346 434.65€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	29 040.96 €	Résultat d'investissement de l'exercice	- 180 095.45 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	25 489.63	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 26 530.10€

(tableau n°4)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	59 052.06€	Dépenses d'investissement	59 051.83€
Recettes de fonctionnement	59 051.83€	Recettes d'investissement	39 682.36€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-0.23 €	Résultat d'investissement de l'exercice	-19 369.47 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	-0.97€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	-59 051.83 €

(tableau n°5)

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	96 972.92€	Dépenses d'investissement	96 972.34€
Recettes de fonctionnement	96 972.34€	Recettes d'investissement	0€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-0.58 €	Résultat d'investissement de l'exercice	- 96 972.34 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	- 0.58€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 96 972.34€

Conseil municipal du 3 mars 2014 (suite)

■ PÔLE ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2014

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'Étrelles peut bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire 2014 pour l'acquisition de premier équipement, matériel divers et matériel informatique pour le pôle enfance.

La Commune devrait bénéficier d'une recette supplémentaire de 10 000€, subvention de la part d'Isabelle LE CALLENNEC, députée de la circonscription. La Commune est dans l'attente d'une confirmation.

■ ZAC DE LA PLESSE – ACQUISITION DE TERRAINS

Dans le cadre des négociations foncières relatives à la ZAC de la Plesse, et suite au lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), un des propriétaires, Monsieur Bernard JUBRE, représentant de l'indivision JUBRE, a fait une

proposition de vente à la Commune d'Étrelles.

L'indivision souhaite vendre la parcelle ZO n°23 dans l'emprise de la ZAC, mais aussi les ZO n°24 et n°25, deux parcelles enclavées proches de la ZAC, ainsi que les parcelles B n°1177 et 1178, situées Rue de la Chaussonnée. L'offre des consorts JUBRE s'élève à 80 000€ pour l'intégralité de ces parcelles soit de 3 à 3.80€ le m².

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 14)

QUESTIONS DIVERSES

- ZAC de la Plesse – Acquisition du terrain DESJARDINS La signature de l'acte définitif a eu lieu le 13 Février dernier au montant de 47 820 €, comme validé par le Conseil Municipal. Cet élément figurera dans le rapport du Commissaire-Enquêteur relatif à la DUP de la ZAC de la Plesse.

- DIA Vente DESRUES/HARNOIS Vente par l'indivision DESRUES de la parcelle bâtie section B n°1099 (322m²) à M. et Mme HARNOIS, au montant 108 000€.

La Commune décide de ne pas préempter.
- M. MAUXION interroge Mme Le Maire sur la vente de la licence IV du Copacabana. Mme MORICE répond qu'elle a été acquise par l'actuel propriétaire des murs, Monsieur DAAS. Elle ajoute que la Commune n'avait pas la priorité pour l'achat car il ne s'agissait pas de la dernière licence IV sur la Commune (Pont d'Étrelles, Petite Fringale, Bar de l'Ecu). M. JAGLINE présente le jour de la vente en tant que représentant de la Commune rappelle les dispositions applicables aux débits de boissons. Aujourd'hui, la règle d'ouvrir une fois par an pour conserver sa licence n'existe plus. Il faut qu'une personne soit responsable de cette licence et qu'elle suive un parcours de formation. Au bout de 3 ans sans exploitation régulière, la licence est perdue. M. FREREUX demande à combien a été acquise la licence IV aux enchères. M. JAGLINE répond 650€ plus les frais soit environ 1 000€. Mme Le Maire s'interroge sur le devenir du bar.

Conseil municipal du 14 avril 2014

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, BUFFET Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, LOUVEAU Magalie, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, GENDRON Michel, JAGLINE Loïc, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas,

Excusé (es) : M. LEGOURD Christian

■ DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées. Le pouvoir, ainsi conféré au Maire, doit être distingué de

celui qu'il détient pour appliquer les délibérations du Conseil Municipal en sa qualité d'organe exécutif, et que l'assemblée lui demande de mettre en œuvre. Il s'agit ici d'une délégation de pouvoir au sens où il y a transfert d'une autorité à une autre du pouvoir de prendre certaines décisions. Par conséquent, l'auteur de la délégation est dessaisi des compétences déléguées qu'il ne peut plus exercer le temps de la délégation. La contrepartie de cette délégation consiste dans le fait que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises au titre de l'article L2122-22.

Mme Le Maire précise que, lors des deux mandats précédents, l'ensemble des délégations ci-dessous étaient attribuées.

le Conseil Municipal décide :

D'octroyer à Madame Le Maire, pour la durée du mandat, l'ensemble des délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT, à savoir

Montant de l'indemnité brute (en euros)

MORICE Marie-Christine - Maire	1634.63€
JAGLINE Loïc 1 ^{er} Adjoint	760.29€
BUFFET Christèle 2 ^e Adjoint	627.24€
DAVENEL Stéphane 3 ^e Adjoint	627.24€
FESSELIER Laurent 4 ^e Adjoint	627.24€
BEAUGE Christèle 5 ^e Adjoint	456.17€
DESSINET Nadine 6 ^e Adjoint	456.17€

(Résultat du vote : vote à bulletin secret, Pour : 18, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 4

■ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SMICTOM DU SUD-EST 35

- Sont candidats pour le poste de délégué titulaire: Mme MORICE et M. LEGOURD
Nombre de votants : 22
Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22
Majorité absolue : 11

MORICE Marie-Christine 17 voix
LEGOURD Christian 4 voix
MAUXION Jean-Luc (non-candidat) 1 voix
Est désigné délégué titulaire : Mme MORICE Marie-Christine

- Est candidat pour le poste de délégué

Conseil municipal du 14 avril 2014 (suite)

suppléant : Mme DESSINET
Nombre de votants : 22 Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 18
Majorité absolue : 9
DESSINET Nadine 18 voix
Est désigné délégué suppléant : Mme DESSINET Nadine

■ DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SDE 35

Madame le Maire demande à M GARNIER s'il propose des candidats : pas de candidat
- Est candidat pour le poste de délégué communal : M. JAGLINE
Nombre de votants : 22 Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22
Majorité absolue : 11
JAGLINE Loïc 22 voix Est désigné délégué communal : M. JAGLINE Loïc
(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ

Le Syndicat d'Urbanisme, regroupant 66 Communes, est chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui est un document d'urbanisme qui s'impose au PLU.
Nombre de votants : 22 Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22
Majorité absolue : 11
MORICE Marie-Christine 18 voix
HARNOIS Rachel 4 voix
Est désigné déléguée titulaire : Mme MORICE Marie-Christine
Madame le Maire demande à M. GARNIER s'il propose un candidat suppléant : pas de candidat.
- Est candidat pour le poste de délégué suppléant : M. FESSELIER
Nombre de votants : 22 Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 18
Majorité absolue
FESSELIER Laurent 18 voix
Est désigné délégué suppléant : M. FESSELIER Laurent
(Résultat du vote : vote à bulletin secret, 18 Pour ; 4 Blancs)
Au dépouillement et à la lecture des bulletins, une écriture peu lisible amène

M. JAGLINE a hésité sur les noms de Mme MORICE et M. FESSELIER. Mme HARNOIS pose la question si c'est bien Mme MORICE inscrit sur le bulletin. Il lui est répondu qu'il est possible de faire circuler le bulletin, pour vérification.

■ DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

- Sont candidats pour le poste représentant à la CLECT : Mme MORICE et M. GARNIER
Nombre de votants : 22
Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22
Majorité absolue : 11
MORICE Marie-Christine 18 voix
GARNIER Jean-Pierre 4 voix
Est désigné représentant à la CLECT : Mme MORICE Marie-Christine
Mme HARNOIS souhaite une répartition plus équitable des délégués titulaires et suppléants. Mme Le Maire rappelle la note du Ministère de l'Intérieur fixant les règles s'appliquant aux commissions communales, et à la représentation fidèle du conseil municipal. Mme THEO réplique « les dés sont pipés » Brouhaha dans la salle

■ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE LA SAVATRAIS

Madame Le Maire demande à M. GARNIER s'il propose des candidats : pas de candidat.
- Sont candidats pour les 3 postes de titulaires : Mme MORICE, M. JAGLINE et Mme MASSON
Nombre de votants : 22
Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22
Majorité absolue : 11
MORICE Marie-Christine 22 voix
JAGLINE Loïc 22 voix
MASSON Denise 22 voix
Sont désignés délégués titulaires : Mme MORICE, M. JAGLINE et Mme MASSON
Madame Le Maire demande à M Garnier s'il propose des candidats suppléants :
1- JL Mauxion
- Sont candidats pour les 3 postes de suppléants: M. FESSELIER, M. DAVENEL et M. MAUXION
Nombre de votants :

22
Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22
Majorité absolue : 11
FESSELIER Laurent 22 voix
DAVENEL Stéphane 22 voix
MAUXION Jean-Luc 22 voix
Sont désignés délégués suppléants : M. FESSELIER, M. DAVENEL et M. MAUXION
(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VILAINE AMONT .

Madame Le Maire demande à M Garnier s'il propose un candidat : pas de candidat
- Est candidat pour le poste de délégué titulaire: M. DAVENEL
Nombre de votants : 22
Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22
Majorité absolue : 11
DAVENEL Stéphane 22 voix
Est désigné délégué titulaire : M. DAVENEL Stéphane
Madame Le Maire demande à M Garnier s'il propose un suppléant : pas de suppléant
- est candidat pour le poste de délégué suppléant : Mme BARBOT
Nombre de votants : 22
Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22
Majorité absolue : 11
BARBOT Aurélie 22 voix
Est désigné délégué suppléant : Mme BARBOT Aurélie
(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)
Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg – Désignation des délégués titulaires et 1 délégué suppléant. Madame Le Maire demande à M Garnier s'il propose des candidats : pas de candidat
- Sont candidats pour les 2 postes de délégués titulaires: M. MAUDET et Mme BUFFET
Nombre de votants : 22
Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22
Majorité absolue : 11
MAUDET Bernard 22 voix
BUFFET Christèle 22 voix
Sont désignés délégués titulaires : M. MAUDET Bernard et Mme BUFFET Christèle

Conseil municipal du 14 avril 2014 (suite)

Madame Le Maire demande à M Garnier s'il propose un suppléant : pas de suppléant
- Est candidat pour le poste de délégué suppléant : M. DAVENEL Nombre de votants : 22 Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22 Majorité absolue : 11

DAVENEL Stéphane 22 voix

Est désigné délégué suppléant : M. DAVENEL Stéphane

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

- Désignation d'un correspondant Défense

- Sont candidats pour le poste de correspondant défense : M. JAGLINE et M. GARNIER Nombre de votants : 22 Nombre de suffrages exprimés (- les nuls ou les blancs) : 22

Majorité absolue : 11

JAGLINE Loïc 18 voix

GARNIER Jean-Pierre 4 voix

Est désigné correspondant défense : M. JAGLINE Loïc

- Marché public – Groupement de commandes PATA

Mme MORICE propose M. DAVENEL, Adjoint en charge de la voirie, pour représenter la Commune dans la commission d'appel d'offre du groupement cantonal. Madame Le Maire demande à M Garnier s'il propose un candidat : pas de candidat le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour l'opération de P.A.T.A 2014.

De désigner M. DAVENEL Stéphane, représentant titulaire, et M. JAGLINE Loïc, représentant suppléant de la Commune auprès de la commission d'examen des offres liées à la consultation pour ce marché.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 21, Contre : 0, abstention : 1, blanc : 0)

■ INTERCOMMUNALITÉ – MODIFICATION DES STATUTS DE VITRÉ COMMUNAUTÉ POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

le Conseil Municipal décide :

De transférer à Vitré Communauté, au titre d'une compétence dite supplémentaire ou facultative, la compétence « Réseaux

publics et services locaux de communications électroniques »

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

■ VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES COURS D'EAU

le Conseil Municipal décide :

De prendre connaissance et de valider les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la Commune d'Étrelles

De permettre l'intégration de cet inventaire dans le PLU de la Commune à l'occasion de sa prochaine modification ou révision, afin de mettre le PLU en conformité avec le nouveau SAGE Vilaine adopté par la Commission Locale de l'Eau du 31 Mai 2013.

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

■ URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLU

le Conseil Municipal décide :

D'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,

De préciser que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123.24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal agréé pour les annonces légales et diffusé dans le département,

D'ajouter que, conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en Mairie d'ÉTRELLES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'à la Préfecture;

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

■ CCAS – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (VOIR TABLEAU EN PAGE CENTRALE)

■ COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRE (VOIR TABLEAU EN PAGE CENTRALE)

L'article 22 du Code des Marchés publics précise que, dans les Communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offre est composée, en plus du Maire, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus parmi le Conseil Municipal.

■ COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITION DE COMMISSAIRES (VOIR TABLEAU EN PAGE CENTRALE)

■ COMMISSIONS COMMUNALES – DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS (VOIR TABLEAU EN PAGE CENTRALE)

- Commission Étrelles Information (6 élus)
 - Commission Animations Manifestations (6 élus)
 - Commission Sport – Associations (9 élus)
 - Commission Enfance – Jeunesse – Intergénérationnel (6 élus)
 - Commission Voirie et chemins (6 élus)
 - Commission Environnement (6 élus)
 - Commission Urbanisme (11 élus)
 - Commission Bâtiments communaux (11 élus)
 - Commission Finances (6 élus)
 - Commission Subventions (7 élus)
 - Commission Espace rural (6 élus)
 - Commission Développement économique (6 élus)
- (Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 22, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

■ COS 35 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

le Conseil Municipal décide :

De désigner Mme DESSINET Nadine, Adjoint au personnel, comme « délégué structure »

De désigner M. LEBAIN Alexandre, Directeur Général des Services, comme « délégué agent »

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

QUESTIONNAIRES DIVERSES

Modification du positionnement du distributeur automatique de billet du Crédit Agricole Le Crédit agricole nous informe de la modification prochaine du distributeur automatique de billets pour des raisons pratiques et de sécurité. Les retraits seront désormais effectués du côté du hall d'accueil de la maison des associations. Les boîtes aux lettres des associations seront alors déplacées de l'autre côté de l'entrée du hall.

Conseil municipal du 28 avril 2014

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGE Christèle, BUFFET Christèle, DESSINET Nadine, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, MASSON Denise, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean- Pierre, GAUTHIER Vincent, GENDRON Michel, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, TURMEAU Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOUVEAU Magalie à Mme BUFFET Christèle, M. JAGLINE Loïc à Mme MORICE Marie-Christine

Excusé : M. DAVENEL Stéphanie

M. MAUXION souhaite revenir sur le compte-rendu de la dernière séance de Conseil Municipal, et notamment sur la désignation des délégués au Syndicat de la Savatrais ; Il estime ne pas avoir eu le choix de se proposer comme titulaire pour ce Syndicat. Mme BEAUGE remarque que ça n'a pas été perçu comme cela. Mme MORICE ajoute qu'il s'agit d'un quiproquo : elle explique que pour ce syndicat il fallait proposer 3 titulaires et 3 suppléants ; qu'au nom de la majorité, elle a proposé 5 candidats (3 titulaires et 2 suppléants) indiquant qu'il restait une place de suppléant. Liberté a été laissée à M. MAUXION de se présenter comme titulaire s'il avait exprimé le souhait d'être candidat.

Mme THEOT s'exprime et souhaite que tout soit mis dans le compte-rendu, et dans le bon ordre. Elle fait référence notamment à une réflexion indiquée à un endroit autre ainsi qu'à 2 « remerciements » pendant la séance qui n'ont pas été notés. Mme MORICE signale que si d'autres désaccords ou interprétations des transcriptions des comptes rendus ou sur le contenu des débats devaient être soulevés, elle propose que les séances puissent être enregistrées afin qu'aucun mot ne soit oublié.

M. MAUXION demande confirmation que les membres du bureau d'une association devront démissionner s'ils

veulent faire partie de la Commission Subventions. Mme BEAUGE confirme, les critères évoqués lors du dernier Conseil Municipal.

Mme THEOT constate une erreur de voix dans les résultats des votes de l'élection des membres élus du CCAS pour la liste de M. GARNIER. Le résultat est de 4 voix et non 18 voix. Erreur de transcription.

■ VIE COMMUNALE – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES EXPROPRIÉS 35

Depuis plusieurs années, l'ADE défend les intérêts des agriculteurs impactés par le projet de la LGV-BPL. Sur décision de l'Assemblée Générale.

Pour information, la Commune d'Etelles adhère également à l'association des Communes traversées par la LGV, dont la cotisation est de 50€ par an.

Mme Le Maire propose d'adhérer à l'ADE 35 pour 2014, et d'attribuer la subvention forfaitaire versée aux associations extérieures d'un montant de 59€, afin de maintenir les critères mis en place.

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

■ ADHÉSION À L'ARIC

L'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC) est un organisme, agréé par le Ministère de l'Intérieur, qui réalise des formations en faveur des élus locaux.

Les élus sont d'ailleurs invités à participer à une formation sur les finances locales qui aura lieu le 16 Juin prochain de 09h à 17h.

Afin de pouvoir bénéficier du tarif adhérent pour cette formation (1305€ au lieu de 1852€), et de 30% sur chacune des formations dispensées par l'ARIC, Mme Le Maire propose d'adhérer à l'association. Le montant de la cotisation est fixé à 797€ pour les Communes de 2 000 à 3 499 habitants.

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

■ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mme MORICE confirme à M. MAUXION que les taux doivent être votés avant le

vote du Budget car ils impactent le montant affecté aux recettes.

le Conseil Municipal décide :

De ne pas augmenter les taux d'imposition 2014 pour la TH, la TFB et la TFNB soit :
- Taxe d'habitation = 15.02% - Taxe foncier bâti = 14.34% - Taxe foncier non bâti = 37.50%

D'autoriser Mme Le Maire à signer toutes les pièces éventuellement nécessaires (Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNE 2013

Le Trésorier de Vitré conseille de mettre une partie de l'excédent en fonctionnement et l'autre en investissement.

le Conseil Municipal décide :

D'affecter les résultats 2013 comme suit :
Excédent de fonctionnement capitalisé : 430 988.22€
Excédent de fonctionnement reporté : 371 313.24€

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 17, Contre : 0 blancs : 5)

■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014

Mme MORICE indique que la réforme des rythmes scolaires a un impact sur les charges de personnel. Pour estimer le coût, la Mairie est partie de la moyenne nationale (150€/élève par an) ramené à 4 mois, pour la fin d'année 2014.

Elle ajoute que le principe qui prévaut dans l'élaboration d'un budget communal est de majorer les dépenses et minorer les recettes afin de garder une marge de manœuvre.

Mme DESSINET et M. MAUXION constatent la baisse des dotations de l'Etat. M. GAUTHIER remarque que cette baisse s'inscrit dans le cadre du plan d'économies annoncé et engagé par l'Etat.

Mme MORICE précise à M. GARNIER que les 15 000€ de participations (recettes de fonctionnement) correspondent aux reversements des communes extérieures pour les frais de scolarisation à l'école publique.

La comptable de la commune termine en expliquant que les élus votent une autorisation de dépenser dans la limite des

Conseil municipal du 28 avril 2014 (suite)

crédits. Ils votent les chapitres du Budget et il y a la possibilité de modifier les crédits à l'intérieur de chaque chapitre.

le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 2 879 331.98 € pour la section d'investissement
- 2 152 328.24 € pour la section de fonctionnement

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 17, Contre : 0, blancs : 5)

■ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

La comptable de la Mairie, indique que les résultats du Budget Assainissement 2013 doivent-être réaffectés sur le Budget 2014.

le Conseil Municipal décide :

D'affecter les résultats 2013 comme suit :
Excédent d'investissement reporté : 163 792.88 €
Excédent de fonctionnement reporté : 86 252.19 €

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 17, Contre : 0, blancs : 5)

■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 ASSAINISSEMENT

La comptable de la commune signale que l'emprunt sur le Budget Assainissement se termine cette année.

le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 du service Assainissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

203 579.88 € pour la section d'investissement
131 538.19 € pour la section de fonctionnement

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 17, Contre : 0, blancs : 5)

■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 ZA PIQUET-OUEST

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 de la ZA Piquet-Ouest qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 953 060.20 € pour la section d'investissement
- 972 029.73 € pour la section de fonctionnement

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 17, Contre : 0, blancs : 5)

■ FINANCES LOCALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 ZAC DE LA PLESSE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 de la ZAC de la Plesse qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 1 033 103.66 € pour la section d'investissement
- 989 062.80 € pour la section de fonctionnement

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 17, Contre : 0, blancs : 5)

■ FINANCES LOCALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 du lotissement Le Pré Neuf qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 578 944.68 € pour la section d'investissement
- 491 982.92 € pour la section de fonctionnement

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 17, Contre : 0, blancs : 5)

■ LOTISSEMENT LE PRÉ NEUF – VENTE D'UN LOT

le Conseil Municipal décide :

De vendre le lot suivant : n°12 cadastre section Bn°1810 de 475 M2 à Mr Cartron et Mlle Désille pour 36575€

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

■ DÉCLARATION DE PROJET PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) EN VUE DE LA RÉALISATION DE LA ZAC DE LA PLESSE

Madame Le Maire précise que l'ensemble des éléments de ce dossier (8 pages) a été envoyé aux élus avec l'ordre du jour détaillé, et demande s'il est nécessaire d'en faire lecture.

M. MAUXION demande s'il est possible de rappeler l'historique du dossier de la ZAC de la Plesse. Mme THEOT soutient

la demande en tant que nouvelle élue. Elle souhaite des explications sur l'échec des négociations, avant d'engager une expropriation

Mme MORICE précise que cette délibération reprend toutes les étapes du dossier. Elle indique que l'enquête publique vient de se terminer. Ouverte à tous les Etrellais elle permet à toute personne intéressée par ce dossier de venir consulter les documents et d'interroger le commissaire enquêteur.

M. FESSELIER, membre de la commission ZAC lors du dernier mandat, donne des éléments sur l'arrêt et l'échec des négociations suite à la proposition d'un promoteur immobilier offrant le double du prix de la Commune (8€ au lieu de 4€). Il fait aussi référence à Vitré où le terrain est acheté à 3.5€ soit moins que la proposition d'Etrellais.

M MAUXION interroge Mme Le Maire sur l'avancée du dossier à ce jour.

Mme MORICE indique que la procédure suit son cours, que les propriétaires ont reçu le mémoire des propositions communales envoyé par l'avocat missionné sur ce dossier. Elle fait remarquer à M. MAUXION qu'à ce stade, il est autant au fait du dossier car un propriétaire a fait savoir qu'il avait été contacté par M. MAUXION. M. MAUXION confirme cette prise de contact dans le cadre des élections municipales afin d'avoir des informations sur les négociations.

La Commune a donc les moyens de favoriser un accroissement démographique et une arrivée de jeunes ménages, notamment si des capacités d'accueil sont développées. le Conseil Municipal décide :

De se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération au regard de son caractère d'intérêt général – D'approuver la déclaration de projet relative à l'opération de la ZAC de la Plesse – D'autoriser Madame le Maire à demander à Monsieur le Préfet d'ILLE-et-VILAINE de déclarer par arrêté l'utilité de l'opération et la cessibilité des parcelles concernées par le projet – D'autoriser Madame le Maire à saisir le Juge de l'expropriation – D'autoriser Madame le Maire à poursuivre la procédure

Conseil municipal du 28 avril 2014

de fixation et de paiement des indemnités dues aux propriétaires et aux exploitants dont les immeubles sont concernés par le projet, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation –
(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

■ ZAC DE LA PLESSE – MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

- Mairie d'ETRELLES, Avis favorable du 16 décembre 2013

- M. le Président du Syndicat d'Urbanisme du Pays de VITRE, Avis favorable du 19 décembre 2013

- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Avis favorable du 24 décembre 2013

Monsieur Alain MAGNAVAL a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur dans le cadre de trois enquêtes publiques menées conjointement :

– enquête d'utilité publique – enquête parcellaire – enquête sur la mise en compatibilité du PLU.

L'ouverture de l'enquête publique conjointe à la DUP, à la cessibilité des terrains ainsi qu'à la mise en compatibilité du PLU a été fixée au lundi 27 janvier 2014 à 14 h et la clôture au vendredi 28 février 2014 à 17 h.

Quatre permanences ont été tenues en Mairie pendant l'enquête :

– le lundi 27 janvier 2014 de 14 h à 17 h, – le mercredi 5 février 2014 de 14 h à 17 h, – le mardi 18 février 2014 de 9 h 15 à 12 h 15, – le vendredi 28 février 2014 de 14 h à 17 h.

Au cours des quatre permanences qui se sont tenues en Mairie d'Étrelles, et en dehors de ces permanences aucun intervenant ne s'est présenté, et aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête. Par conséquent, le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable à la demande de mise en compatibilité du PLU de la Commune d'Étrelles.

Ceci étant exposé,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R123-23, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du 17 septembre 2012 demandant au Préfet d'ILLE-et-VILAINE de d'engager

la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire pour que le projet communal puisse être mis en œuvre, Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2013 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP de la ZAC de la Plesse, la cessibilité des terrains nécessaires au projet et la mise en compatibilité du PLU de la Commune, Vu le bon déroulement de l'enquête publique conjointe réalisée du 27 janvier 2014 au 28 février 2014, Vu l'absence d'observations consignées aux registres d'enquête, Vu les avis des personnes publiques associées, Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur sur la demande de mise en compatibilité du PLU,

Considérant que le projet d'aménagement de la ZAC de la Plesse répond à la notion d'intérêt général car il permet à la collectivité de programmer de façon cohérente, maîtrisée, la production de logements nécessaires aux besoins de la Commune, Considérant qu'une mise en compatibilité du PLU de la Commune d'Étrelles est nécessaire pour répondre aux observations de la DDTM, et permettre la réalisation du projet de ZAC,

le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune d'Étrelles, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Urbanisme, et consécutivement à la réalisation de l'enquête publique.

(Résultat du vote : A l'unanimité : Pour 22)

QUESTIONS DIVERSES

- DIA Vitré Communauté

La Mairie avait reçu en Octobre dernier une DIA pour la vente, par Vitré Communauté, des parcelles YD 162, 164, 167 et 168, situées dans la Zone du Haut-Montigné, au montant de 218 774,99€ (soit 146.14€/m²). Il s'agissait d'une erreur sur le montant de la vente. La Commune avait décidé de ne pas préempter.

Une nouvelle DIA a été déposée pour ces mêmes parcelles et le montant de la vente est 21 236,44 € (soit 14.18€/m²).

La Commune n'a pas d'intérêt à préempter sur ces parcelles.

- Présentation de la nouvelle organisation des temps scolaires, validée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Mme BUFFET présente les nouveaux horaires liés à la réforme des rythmes scolaires. Elle indique qu'un travail de concertation par le biais d'un comité de pilotage coordonné par la fédération Léo Lagrange (missionnée par le conseil municipal précédent) a été réalisé avec les différents acteurs (2 écoles, tissu associatif) afin de présenter un projet éducatif de territoire (PEDT). Mme DESSINET membre du comité de pilotage confirme le travail effectué. Une information aux familles des enfants scolarisés sur la commune sera faite à la rentrée scolaire du 12 Mai prochain.

Interrogée Mme BUFFET confirme à Mme THEOT que seuls les enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi, pourront déjeuner le mercredi midi. Mme THEOT demande si les nouveaux membres de la Commission Enfance Jeunesse Inter génération peuvent d'ores et déjà participer à ce travail. Mme BUFFET précise que le comité de pilotage, dans sa composition actuelle dispose d'une représentation équilibrée des directeurs d'écoles, de parents d'élèves, de représentants du centre de loisirs, d'un administratif, d'un agent des écoles, d'elle-même et de Mme Le Maire; reste à ce comité de pilotage l'organisation de la réunion publique en juin, d'information aux familles. La commission EJI étant en cours de constitution (délai de dépôt des candidatures jusqu'au 16 Mai), une première réunion ne pouvant être effective qu'en juin, le comité de pilotage restera dans sa configuration actuelle.

Mme le Maire indique que la mission de la fédération Léo LAGRANGE se termine après la rédaction du PEDT et la réunion publique. Il n'y a pas d'accompagnement de la collectivité de prévu dans la mission initiale pour une mise en place de la réforme.

Vie scolaire

École Robert Doisneau - Bienvenue chez nous !!

Robert Doisneau : le retour ...

Les enfants ont investi leur nouvelle école le 12 mai dernier. Ils ont rapidement trouvé leur marque et apprécient l'espace et le confort. Ils étaient heureux et impatients de retrouver les bancs de l'école tout comme leur maîtresse.

A la découverte du passé.

Le 1^{er} avril dernier, les élèves de cycle 2 et de cycle 3 se sont rendus à l'écomusée de La Petite Couère près d'Angers, ils ont découvert les métiers et les objets d'autrefois.

Entre amusement et surprise, ils ont été étonnés par l'évolution des modes de vie.

Fête de l'école

Cette année, la fête de l'école aura lieu le dimanche 29 juin à partir de 11h dans les nouveaux locaux.

Venez nombreux !!!

Les enseignantes

Tous en selle !!!

Les élèves de maternelle se sont rendus à l'Etrier Vitréen le mardi 10 juin pour une initiation au poney.

A la manière de Robert Doisneau...

Une exposition de photos faites à la manière de Robert Doisneau mettant en scène les élèves ainsi qu'un travail en arts sera visible dans le hall de l'école à partir du 19 mai.

Informations pratiques

Vous pouvez inscrire votre enfant auprès de la mairie ou en me contactant à l'école au 02.99.96.75.83 (répondeur). Nous accueillons les enfants de la toute petite section (nés en 2012) au CM2.

La directrice, Sophie Luka



École Notre Dame de Lourdes

Une nouvelle fois, cette année scolaire a été riche. Sont énumérés ci-dessous quelques temps forts qui ont ponctué l'année. Au-delà de ces moments, c'est chaque instant du quotidien qui est guidé par le souci de voir chaque enfant grandir et s'épanouir.

DÉCOUVRIR :

- Spectacle de Bruno Marec (CI et CII)
- Classe Poney à Bruz - 2 jours (CE1)
- Sortie scolaire en train à l'Espace des Sciences à Rennes - (CE2)
- Sortie scolaire dans une ferme d'antan à Plédéliac (GS-CP).
- Voyage scolaire à La Bourboule (CM)
- Sortie scolaire à l'aquarium de St Malo (PS-MS)

PARTAGER :

- Fête des poneys
- Arbre de Noël
- Théâtre (CE2-CM1-CM2)
- Action Carême
- Rencontres sportives de secteur (UGSEL)
- Carnaval
- Traçage d'une frise historique sur la cour (CE2, CM1, CM2)
- Journée jeux mathématiques...



SE RESPONSABILISER :

- « permis piéton » CE2
- guides aux portes ouvertes (CM),
- Visite de la déchetterie et du centre de valorisation des déchets (CM)
- « permis vélo » (CM2)

2014/2015

Pas de gros changements au sein de l'école l'année prochaine : une équipe éducative stable pour 11 classes. Le principal changement (non des moindres) sera le passage à la semaine de 4 jours et demi. Du côté des nouveautés, on peut noter la création d'un jardin pédagogique qui devrait être opérationnel dès septembre.

Informations pratiques : Téléphone : 02 99 96 62 19
Mail : endletrelles@wanadoo.fr - Blog de l'école : <http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com>. Inscriptions : Ne pas hésiter à prendre rendez-vous avec le directeur Roland Bertel pour visiter l'école.

AFN

L'assemblée générale des anciens combattants AFN et soldats de France s'est déroulée le vendredi 17 janvier à la salle des mariages à laquelle participaient 34 des 42 adhérents dont 12 soldats de France et 6 veuves

Après quelques instants de recueillement, Claude Perrier donnait le bilan financier avant que Gaston Gousset président rappelle les principales manifestations 2013 et présente le calendrier pour 2014

- Mardi 18 mars : repas des AFN et mini concours de belote
- Dimanche 11 mai : commémoration de la guerre 39-45
- Vendredi 4 juillet : sortie annuelle
- Dimanche 9 novembre : commémoration de la fin de la guerre 14-18. Le banquet aura lieu le samedi 8 novembre avec l'animation habituelle



Lors de l'élection du tiers sortant, Joseph Denais et Emile Fadier ont été réélus

Loic Jagline, René Riaudel, et Georges Morel, Soldats de France sont entrés dans le bureau : PORTE DRAPEAU, soldat de France. Pierre Louis

Le dimanche 11 mai, la célébration du 69ème anniversaire de la fin de la guerre 39-45 a rassemblé les anciens combattants, leur famille, les élus locaux, une délégation des enfants des écoles et de nombreux habitants de la commune.

Après la messe du souvenir, une gerbe a été déposée au mémorial des guerres.

Ensuite : Lecture d'un poème de Paul Eluard « Liberté » par les enfants des écoles

Lecture par Madame le Maire du message du ministre chargé des A-C-Kader Arif.

Gaston Gousset président des A-C-A-F-N a remis à Madame le Maire

le drapeau des Prisonniers de guerre section C-A-T-M et a rendu hommage à son dernier représentant d'Étreilles M. Jean-Marie Chauvel décédé le 20 avril 2014.

Madame le Maire a décerné à M. Gousset, au nom de l'association U-N-C-35 la médaille Djebel Bronze pour son action de militant

Un vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé cette journée

Merci à tous ceux qui ont bien voulu nous accompagner lors de cette cérémonie.



Liberté (Paul Eluard)



Préface de la guerre, engagé dans la Résistance, Paul Eluard participe au grand mouvement qui entraîne le peuple français, et le poème "Liberté" écrit le 10 août 1942 est publié en 1943. Les textes ont été mis en accord avec tous les poèmes de la collection "Liberté" dans la collection des poèmes de la Résistance. Le poème "Liberté" est, à l'époque, considéré comme le poème de la liberté pour les hommes et les femmes.

Sur tous colliers d'écolier
Sur tous papiers et les notes
Sur la table sur la table
J'écris ton nom

Sur la lampe qui s'allume
Sur la lampe qui s'éteint
Sur mes cahiers scolaires
J'écris ton nom

Sur toutes les pages lues
Sur tous les pages lues
Pierre mang papier ou croûte
J'écris ton nom

Sur la vitre des surprises
Sur les livres attendus
Rien en dessous du silence
J'écris ton nom

Sur les images d'acier
Sur les images des guerres
Sur la consigne des mots
J'écris ton nom

Sur mes refuges d'acier
Sur mes phares d'acier
Sur les murs de mes cités
J'écris ton nom

Sur la jungle et le désert
Sur les îles sur les grottes
Sur l'obscur de mon enfance
J'écris ton nom

Sur l'absence sans cesse
Sur la solitude nue
Sur les marches de la nuit
J'écris ton nom

Sur les champs sur l'horizon
Sur les murs des cités
Et sur le travail des enfants
J'écris ton nom

Sur la nuit revenue
Sur le réveil d'après
Sur l'espérance sans cesse
J'écris ton nom

Sur chaque bouffée d'air
Sur la nuit sur les lettres
Sur le langage d'acier
J'écris ton nom

Et sur le poème d'un mot
Je m'en souviens tous les jours
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer

Liberté.

Le mardi 18 mars, un repas a été organisé au restaurant "la petite fringale".

Ce repas a regroupé 53 convives avec la participation des soldats de France dans une très bonne ambiance. Après déjeuner, un concours de belote entre convives a été assuré par René Hillion et Claude Perrier à la salle saint Hippolyte

RESULTAT :

- 1^{er} prix-Joseph Fadier : 4 parties-5295 points
- 2^e Raymond Chassé : 3 parties-4667 points
- 3^e Annick Blin : 3 parties-4575 points
- Une coupe a été remise au dernier.

Les joueurs de palets étaient également présents. Chacun est reparti avec son lot de consolation.

MERCI à tous et à l'année prochaine

Généralités Mouvements 35

Les clubs Aînés Ruraux, Fédération d'Ille et Vilaine : s'identifient désormais : "GENERATIONS MOUVEMENT 35".

A chaque manifestation pilotée par 'Généralités Mouvements 35', l'effervescence de chacun est remarquable. Voici les différentes activités menées depuis octobre 2013, jusqu'au 28 mars 2014.

- Le jeudi 10 octobre 2013, les adhérents sont conviés pour l'élection du 'Tiers Sortant' des membres du bureau. Ont été réélus : Lucienne GEORGEAULT - Clémentine MONNERIE - Marie-Jo POUSETT - Marie FESSELIER et Annick LOUAISIL

Cette élection a été suivie du repas d'automne dans la bonne humeur et la détente générale.

- Le 17 octobre 2013, réunion du bureau afin d'attribuer les différentes responsabilités :

Président : Fernand MAIGNAN

Vice Présidente : Lucienne GEORGEAULT

Trésorier : Bernard MAUDET

Secrétaire : Joseph FADIER

Secrétaire adjoint : François POTTIER.

- Le jeudi 14 décembre 2013, Assemblée Générale Extraordinaire au restaurant « La p'tite fringale », en présence de Mme MORICE, Maire d'ETRELLES et de Monsieur MOUNIER délégué Cantonal. Les nouvelles directives de « Généralités Mouvement 35 » ont été lues et adoptées à l'unanimité, en remplacement de l'ancienne appellation « Aînés Ruraux » ;

puis le nouveau Président Fernand MAIGNAN, a demandé aux participants de se lever et d'assurer une minute de silence en hommage aux disparus de l'année d'exercice 2013. - Lucienne GEORGEAULT, pour les dix années de Présidence, a été chaleureusement remerciée; ainsi que Clémentine MONNERIE Trésorière et Vice-Présidente durant ce même temps. Des fleurs leurs ont été offertes. - Le repas de 'Noël' a ensuite été servi aux 87 convives dans une ambiance détendue et beaucoup de plaisir donnés par les chansons et les histoires. La journée s'est terminée avec les animations coutumières et préférées de chacun. (danse, belote, jeu de palets, etc)

- L'année 2014 a fêté ses débuts le jeudi 16 janvier ; un mini-loto a débuté l'après-midi distribuant à la soixantaine de participants les lots aux heureux gagnants, la galette des 'Rois' et des 'Reines' a entretenue l'ambiance précédente et chaque tête couronnée avait le loisir de choisir son 'Roi' ou sa 'Reine' d'un moment. Cette première réunion de l'année 2014 s'est achevée dans l'espoir de se retrouver bientôt.
- Le concours de belote du 28 mars 2014, a réuni en salle des sports d'Etrelles 106 équipes. Chacun des participants s'est débattu avec ses cartes et surtout avec son jeu, afin d'essayer d'accrocher la distribution d'enveloppes finales. - Lots des premiers classés. 1^{er} Couple MONNERIE (Torcé) 4984 Pts. - 2^e Equipe

MAZURAI / SUARD (Val d'Izé) - 3^e, Couple MALLECOT Maurice, (Domalain) 4858 Pts.

- Le 4 avril 2014 la salle polyvalente d'Etrelles recevait en début d'après-midi, dans le cadre d'un « Loto inter-clubs » 80 participants venus d'Etrelles et des 'Clubs' environnants. L'après-midi s'est écoulé au fil des N° énoncés et des heureux bénéficiaires, souvent très surpris d'avoir croisé la chance.
- Les adhérents à : « Généralités Mouvements 35 » répondent très souvent présents aux diverses manifestations proposées. Ils y retrouvent nombre de gens de connaissance et il est très agréable pour eux, de pouvoir se remémorer les souvenirs et les années d'autrefois. - Chaque jeudi de quinzaine, la salle polyvalente s'ouvre soit pour : 'la belote' ; le jeu de palets ; ou pour le jeu de 'pétanque', lorsque le temps le permet. - Parlons aussi de la marche mensuelle du premier jeudi de chaque mois ouverte à tous, (adhérent ou non-adhérent). Une annonce dans la presse locale précise: date, heure et point de départ.
- Mercredi 9 avril 2014 une assemblée de 650 personnes de « GENERATIONS MOUVEMENT 35 » s'est tenue au centre Juliette DROUET à FOUGERES de 09H30 à 17H. Les sujets les plus variés ont été abordés par les responsables et avant de se rendre au lieu de restauration à 'l'Aumellerie', Monsieur Louis PERLIN, président sortant, a tiré sa révérence en présentant à l'assemblée son successeur.

François POTTIER

Tous en Baskets!

L'Association Hyacinthe Hévin est dans les « starting blocks » pour l'inauguration de la nouvelle salle d'animation et du Parcours d'activités santé seniors.

Coup de sifflet le vendredi 27 juin après midi :

- Top départ à 14h30 avec l'inauguration de la salle d'animation de la maison suivie d'une rétrospective photo en présence des partenaires invités.

- Relai à 15h30 en direction du parc, pour y découvrir le PASS, autrement dit le Parcours d'Activités Santé Seniors intergénérationnel.

Démonstration avec notre coach Raphaël de l'Association Santé Vous Mieux, qui a préparé notre équipe tout l'hiver...

Les élèves des écoles Notre Dame de Lourdes et Robert Doisneau pourront se mesurer aux résidents de la maison !

- 16h15: Après l'effort le réconfort... Premiers arrivés sur la terrasse de l'Instant Présent pour partager tous ensemble un goûter et en profiter pour remercier cha-

leureusement tous celles et ceux qui nous ont accompagné dans la préparation et la réalisation de ce beau projet éco-citoyen et solidaire.



Nous vous avions dit qu'il allait y avoir du sport !

L'A.S. Etreilles

L'A.S. Etreilles souffle ses 40 bougies, samedi 28 juin !

Créé en 1973, l'A.S. Etreilles vient de boucler sa 40e saison. Cependant, une première équipe Étreillaise voit le jour dès 1935 probablement encadrée par le patronage et présidée par Adolphe Gendron. Malheureusement, la guerre contraint les footballeurs à ranger les crampons. Une poignée d'amoureux du ballon rond essaiera bien de relancer une équipe après la guerre mais la tentative échoue. Les Etreillais se passionnent, alors, pour le basket depuis la création de l'E.S. en 1950, qui devient la vitrine sportive de la vitalité communale.

En 1973, plusieurs jeunes évoluant dans les clubs de foot des environs murmurent le projet de mouiller le même maillot. L'idée est portée par les héritiers de 1935 : Marcel et Adolphe Gendron, André Eluard, Gérard Monnerie... et une fratrie indissociable de l'A.S. Etreilles : les frères Coconnier et Henri le père. Une équipe est, cette fois, définitivement mise sur pied pour la saison 73-74. Le club vit des premières années riches et prometteuses. En cinq saisons, l'équipe fanion grimpe de trois échelons pour se stabiliser en Promotion de première division (District 2), un niveau qui colle à la peau des verts.

Car l'A.S.E. est un club dont l'histoire sportive reste à écrire. L'association a eu ses temps forts et ses défaites douloureuses mais n'a pas encore connu sa grande épopée. L'équipe fanion a réalisé six saisons (et une septième la saison prochaine) au plus haut niveau du District mais n'est jamais parvenu à se hisser en Ligue. Pour l'heure, avec une sixième place en District 1, la saison 2008-2009 reste la plus aboutie ; un palmarès famélique malgré quelques faits d'armes en Coupe de l'Ouest, Inter-districts, Coupe de Bretagne, Coupe du Conseil Général ou Challenge 35. Force est de constater que la victoire n'est pas ancrée dans l'ADN du club. Mais les verts se partagent d'autres valeurs comme la solidarité, la fraternité, la priorité du jeu sur l'enjeu...

C'est dans cet esprit que les 40 ans du club seront célébrés par la Grande Famille de l'A.S.E., samedi 28 juin.

L'équipe dirigeante



Seniors 08-09 Debout : R. Bignon, R. Météé, A. Jeuland, A. Juguet, M. Desrués, N. Joffroy, K. Méret, C. Madeline, N. Drouet, A. Corbière, C. Rossignol, A. Couanon. Assis : M. Couanon, C. Désille, N. Leclerc, S. Couanon, B. Martin, L. Theuret, P. Crossouard



Juniors 77-78 Debout : A. Gendron, D. Rubin, A. Veillard, P. Rossignol, B. Jagline, D. Méret, Y. Louiaisil, M. Gendrix, A. Cournée. Assis : P. Méret, L. Dufeu, B. Méret, A. Rivière, O. Martin

40 ans de l'A.S. Etreilles, au complexe sportif

Le programme du samedi 28 juin : 11h : Remise de récompenses aux bénévoles, 12h : Apéritif, 13h : Restauration sur place ou pique-nique, 15h : Matches inter-génération, 18h : Photo de famille de l'A.S.E. 20h : Repas et soirée dansante

E.S.E BASKET

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR LES BASKETTEURS

La saison 2013-2014 est un cru exceptionnel pour le club de basket de l'Étoile sportive d'Étrelles. Les bons résultats affichent 8 équipes sur le podium.

En effet, depuis le début de la saison, l'équipe senior masculine 1 n'a jamais connu de défaite dans le championnat. Elle termine cette saison avec 22 rencontres et autant de victoires, qui sont synonymes de montée en Ligue 1. L'objectif du coach, Sébastien Michaud, est donc atteint. L'équipe fanion nous a réservé son lot de réussite puisqu'elle s'est qualifiée pour la finale de la coupe de Bretagne face à une équipe de Nationale 3.

Quant aux Seniors 2, ils n'ont pas démerité, puisque leur coach Olivier Couvert a su mener ses joueurs en haut du classement. Ils terminent à la seconde place du championnat et vont pouvoir accéder à l'échelon supérieur en catégorie Excellence.

Les 2 autres équipes seniors masculines se sont maintenues en milieu de tableau tout comme l'équipe senior féminine 2 qui se positionne à la 3^e place.

On souligne aussi les très bons résultats des jeunes équipes du club, notamment les 2 ententes masculines région U15 et U13 avec Argentré et Vitré, et des 2 équipes U11 masculin qui s'octroient les 1^{ère} et 2^{ème} places dans leurs poules respectives.



Quant aux jeunes équipes féminines, elles ont réussi à tenir leur rang, puisque :

- Les U17 (cadettes) ont terminé à la 2^e place,
- Les U15 (minimes) à la 4^e place,
- Les U13 (benjamines) à la 1^{ère} place
- Les 2 équipes U11 (poussines) se sont classées 1^{ère} et 3^{ème} dans leurs poules respectives.

Ce fût un réel plaisir pour tous les supporters de venir encourager les joueurs chaque week end.

Si vos enfants souhaitent découvrir le basket, il est possible de participer aux entraînements « découverte » pendant le



Date à retenir

Samedi 25 octobre 2014 pour la traditionnelle soirée choucroute.

mois de juin. Rendez-vous pour les inscriptions, les samedis 21 et 28 Juin matin à la salle des sports.

Renseignements des horaires et inscriptions au 02 99 96 52 61.

Le 16 mai dernier s'est tenu le repas des bénévoles. Un grand merci à tous pour l'aide et le soutien pendant toute la saison, qui a permis à notre club de rester dynamique.

Retrouvez les infos et les résultats sur : <http://www.etrellesbasket.fr>

Le bureau de l'E.S.E

Gymnastique volontaire

La saison 2013/2014 se termine.

Cette année, nous avons pu proposer différents types de cours :

- **Lundi 15H / 16H** – Seniors cours animé par Rénate
- **Lundi 19H / 21H30** – Musculation en salle animé par Laëtitia
- **Mercredi 20H15 / 21H15** – Renforcement musculaire animé par Laëtitia
- **Judi 19H15/20H15 et 20H15/21H15** – Steps/cardio animé par Laëtitia

Pour la saison prochaine, les cours reprendront la semaine du **15 SEPTEMBRE 2014 avec des journées PORTES OUVERTES** pour tous les cours.

Dans l'Étrelais de JUIN 2014, nous joignons un sondage afin de connaître vos attentes sportives sur nos différentes propositions.

N'hésitez pas à y répondre et à venir participer aux séances portes ouvertes.

En attendant le plaisir de nous retrouver pour une nouvelle année,

Bonnes vacances à tous !



Pong étrellais



PONG ETRELLAIS, DÉJÀ 8 ANS !

Après 8 années d'existence, le club de tennis de table est composé de 15 adhérents répartis dans 2 équipes engagées en championnat départemental et en loisir.

Les séances d'entraînement se déroulent le lundi et le vendredi de 20h à 22h à la salle parquet où 8 tables sont mises à votre disposition pour une pratique du tennis de table dans de bonnes conditions et dans la convivialité.

Il vous est possible de rejoindre les équipes jouant au championnat départemental ou de jouer en "loisir".

Venez nous retrouver à la Salle des Sports pour découvrir ce sport sans engagement sur les mois de juin et septembre.

Renseignements :

H. Theot - 02.23.55.03.58

D. Cochet - 02.99.96.74.98

Venez nombreux !



Volant étrellais

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE AU BAD

La saison s'achève sur des points positifs : les 2 équipes de championnat se sont maintenues chacune à leur niveau.

Comme l'année dernière, des initiations au badminton ont été proposées aux enfants des écoles d'Étrelles. Ils ont pu ainsi redécouvrir ce sport et peut être que les jeunes talents désireront

poursuivre l'année prochaine. La collaboration avec un entraîneur pour les jeunes est en bonne voie pour la saison 14/15.

Enfin le succès de la badminton party du 13 juin laisse espérer un afflux de pratiquants loisirs l'année prochaine.

volantetrelais.fr

Le bureau

Tacot turbo



RASSEMBLEMENT DU 17 MAI 2014

1ÈRE EDITION

- 75 véhicules exposés
- 197 baptêmes de 7 kms

Une recette permettant de faire un don à Debra France de plus de 700€. Un public au RDV avec une ambiance très conviviale. La simplicité et l'implication de l'ensemble des exposants est à souligner malgré quelques imperfections dans l'organisation du fait de la jeunesse de notre association.

L'ensemble du bureau remercie et donne RDV prochainement aux exposants au public aux bénévoles et aux partenaires.

Franck GUILLOU

Kinderboom



LES VACANCES D'HIVER

Lors des vacances d'hiver, les enfants ont pu s'initier à des sports sur le thème des JO d'hiver.

Au programme du Hockey, du Ski, du Curling, lancer de fléchettes et des activités manuelles : le skieur, le pingouin, le télési. Les enfants ont été nombreux à apprécier les sorties à la patinoire et à la piscine.

LES VACANCES DE PÂQUES

Elles se sont déroulées sur 6 journées seulement, sur le thème de la nature.

Au programme : fabrication d'un nichoir, atelier cuisine, bricolage sur les animaux, atelier scrapbooking et art floral, une sortie à Loisirsland où les enfants ont pu s'amuser dans les structures gonflables et lors d'une sortie piscine. Nous sommes allés déjeuner à la maison de retraite, deux midi, pour le plus grand plaisir des résidents et des enfants.

LES MERCREDIS DE L'ANNÉE

Avec une moyenne de 30 enfants le mercredi, nous avons abordé différents thèmes depuis le mois janvier : les chevaliers et les princesses avec la visite du Chevalier Lancelot, le printemps et le jardinage, Pâques et sa traditionnelle Chasse aux œufs, enfin une petite escapade dans les îles au mois de février, nous a permis de goûter aux fruits exotiques.

La fin de l'année scolaire, a permis aux enfants de découvrir des jeux traditionnels tels que le palet, le molky, ou encore la pétanque, ils ont réalisé le cadeau pour la fête des mamans et des papas. Pour conclure cette année scolaire, les enfants feront une petite sortie à Diverty Parc à Livré sur Changeon, et participeront à une kermesse de fin d'année le mercredi 2 juillet, avant



d'entrer définitivement dans les locaux du pôle enfance à partir du 7 juillet 2014.

ÉTÉ 2014

L'accueil de loisirs sera ouvert du 7 juillet au 1er août et du 18 au 29 août. Les activités et les jeux tourneront autour des thèmes « VIS MA VIE DE » en juillet et « LE CIRQUE ET LES COULEURS » en août. Au programme : des sorties (piscine, accrobranche, Ange Michel), des grands jeux (Cluedo junior, Koh Lanta junior, jeu de piste), des activités manuelles, sportives, des journées à thème (journée carnaval, journée pyjama précédé d'une nuit sous tente), des séjours courts (rando vélo, mini camp à la Rincerie) etc.

NOUVEAU : LE SITE INTERNET

Depuis le début de l'année 2014, le site internet de l'accueil de loisirs est mis en ligne. Créé par Alexandre FOSSEY, étudiant en BTS communication, le site permet aux parents de consulter les informations et les documents nécessaires à l'inscription et de visionner les photos de leurs enfants. Il permet aux enfants d'accéder à des jeux en ligne sécurisés et de retrouver les recettes ou les activités faites au centre. Le lien du site internet : <https://sites.google.com/site/site-kinderboom>

Rappel

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires de 8h30 à 17h30 (garderie à partir de 7h30-8h30 et de 17h30 à 18h45).

Pour contacter la directrice :
Tél. 06 42 33 89 39

ou
centreloisiretrelles@gmail.com

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

A partir de septembre 2014, en raison de la Réforme des Rythmes Scolaires, l'accueil de loisirs sera ouvert le mercredi de 12h00 et à 18h45. L'équipe d'animation prendra en charge les enfants directement à la sortie des 2 écoles, pour aller déjeuner.

Attention, pour une meilleure optimisation du personnel du centre de loisirs, la prise du repas du midi ne pourra être servit qu'aux enfants inscrits au centre l'après-midi. Merci de votre compréhension.

Très bon été à tous

Le Bureau et l'équipe d'animation.

APEL Notre-Dame

Lors de l'arbre de Noël, les élèves ont fait leur voyage à travers le temps. Nous avons découvert une drôle de machine à remonter le temps qui nous emmenait à différentes époques comme la préhistoire, les saisons, le Moyen Age ...

Pour le carnaval, nous avons pu voir différents personnages comme des princesses, des footballeurs, des twirleuses...et les enfants ont pu défilé malgré le temps.

Le 22 Février 2014, il y a eu la porte ouverte de l'école, beaucoup de parents ont pu rencontrer le directeur, les institutrices et les instituteurs de la maternelle et du primaire. Tous ces parents ont pu être guidé par des élèves dans leur parcours.

Enfin le 25 Avril 2014, les élèves du cycle 3 ont pu nous montrer leurs talents de comédien en jouant des pièces de théâtre et quelques élèves de CE2 nous ont monté une scène de toutes pièces.



Pour les sorties scolaires, l'APEL a participé à la hauteur de 25€/enfant pour la Bourboule et de 20€/enfant pour la classe poney.

Le 27 Juin 2014, nous aurons la fête de l'école qui commencera à 17h.

APE Robert Doisneau

L'A.P.E. Ecole Robert Doisneau est le nouveau nom de l'amicale Cubitus suite à l'Assemblée générale du 24 janvier 2014. Le but de l'association des parents d'élèves reste identique : coordonner les initiatives destinées à aider financièrement l'école publique, représenter les parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et favoriser l'échange et la convivialité entre les parents d'élèves.

Nous avons été ravis de participer à la porte ouverte du pôle enfance le 5 avril en organisant le pot d'accueil. De nombreux Etrellais ont pu découvrir les nouveaux bâtiments à cette occasion.

La fête de l'école aura lieu le dimanche 29 juin dans la cour de l'école. Les enfants nous préparent un spectacle. Vous pourrez vous restaurer sur place et profiter des nombreuses animations (balades en poney, structure gonflable, jeux divers). La journée se terminera par le tirage au sort de la tombola qui servira à financer le voyage scolaire à Paris des cycles 2 et 3.



Enfin, nous vous donnons rendez-vous pour la 7^e édition du vide-grenier le dimanche 12 octobre 2014.

Les membres de l'A.P.E.



Les Diablotins

L'espace-jeux « Les diablotins » est un lieu de rencontre et de partage pour les jeunes enfants de trois mois à trois ans accompagnés d'un adulte référent (assistante maternelle, parent,...)

Le cadre, l'espace et le choix des jouets sont adaptés à l'enfant et lui permettent de vivre des expériences différentes et complémentaires à sa vie familiale. Une animatrice professionnelle organise et propose des activités d'éveil en collaboration avec les adultes présents.

Ce lieu de rencontre est subventionné par la commune et le conseil général et gratuit pour les participants. Les rencontres ont lieu à la salle des mariages de 9 h à 11 h 30.

L'inscription est obligatoire et se fait à l'espace jeux sur un registre.

Pour tout renseignement, contactez Mme LEMESLE Karole au 06-64-30-37-81 (assistante maternelle - responsable de l'Espace Jeux "Les diablotins" - membre du bureau AVAM Vitré)

Mme Lemesle



Rappel

Lundi 01 septembre
Lundi 08 septembre
Lundi 11 septembre
Lundi 22 septembre
Lundi 29 septembre
Lundi 06 octobre
Jeudi 09 octobre
Lundi 03 novembre
Lundi 10 novembre
Jeudi 13 novembre
Lundi 24 novembre
Lundi 01 décembre
Lundi 08 décembre
Jeudi 11 décembre

Bibliothèque pour tous

Nous invitons les Etrellais à venir découvrir le nouvel aménagement de notre bibliothèque aux horaires d'ouverture suivants : mardi : 17h30/18h30 – mercredi : 15h30/17h30 – samedi : 10h30/12h. Grâce à « BIBLIOTHEQUE POUR TOUS » des nouveaux romans viennent chaque mois enrichir nos rayons adultes et enfants.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles pour étoffer notre petite équipe.

Le bureau



Anim'Etrellles

Début mai, l'association Anim'Etrellles s'est réunie en assemblée générale pour de nouvelles élections du bureau.

Nouveau bureau : présidents : MM. Hunault Yves et Deschamps Eric

Trésorières : Madame Denise Masson et Madame Hunault Marie-Thérèse

Secrétaire : Stéphanie Savatte.



La chasse aux œufs

“Envies de Scène”

Toute l'équipe de bénévoles de l'association « Envies de Scène » s'est remise au travail pour présenter le nouveau spectacle 2014.

9 ans déjà que ce rendez-vous existe et toujours la même envie de réunir sur scène des talents amateurs venus de tous horizons.

Comme à notre habitude, nous ne dévoilerons pas le contenu de ces deux soirées et laisserons au public la surprise de la découverte.

Les bénéfices seront reversés cette année à l'association « Loisirs Pluriels » de VITRE qui accueille chaque jour dans son centre de loisirs des enfants atteints de multiples handicaps, mais aussi des enfants « valides ». Cette mixité enrichissante a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Cette association organise aussi des séjours de vacances pour des adultes handicapés.

Nous avons rencontré les représentants de « Loisirs Pluriels » qui, malgré leur dynamisme éprouvent de plus en plus de difficultés pour obtenir des budgets.



Nous comptons sur vous, cher Public, pour assister à ces deux spectacles et ainsi, aider à votre manière, cette association.

Retenez déjà ces dates : Vendredi 29 et samedi 30 août 2014, à 20h15, à la salle de sport d'Ételles.

Les billets d'entrée au prix de 10 euros seront mis en vente les samedis 14 et 21 juin 2014, de 9h30 à 12 h, dans le hall d'entrée de la salle de sports.

Pour rappel, nous avons eu le plaisir de remettre l'an passé un chèque de 5000 euros à l'association « Bol d'Air ».

Faisons encore mieux cette année... grâce à vous.

Quant à nous, nous prenons déjà des contacts pour le spectacle de l'année prochaine.

En effet, ce sera le 10^e « cabaretelles » et il devra être plus réussi que jamais.

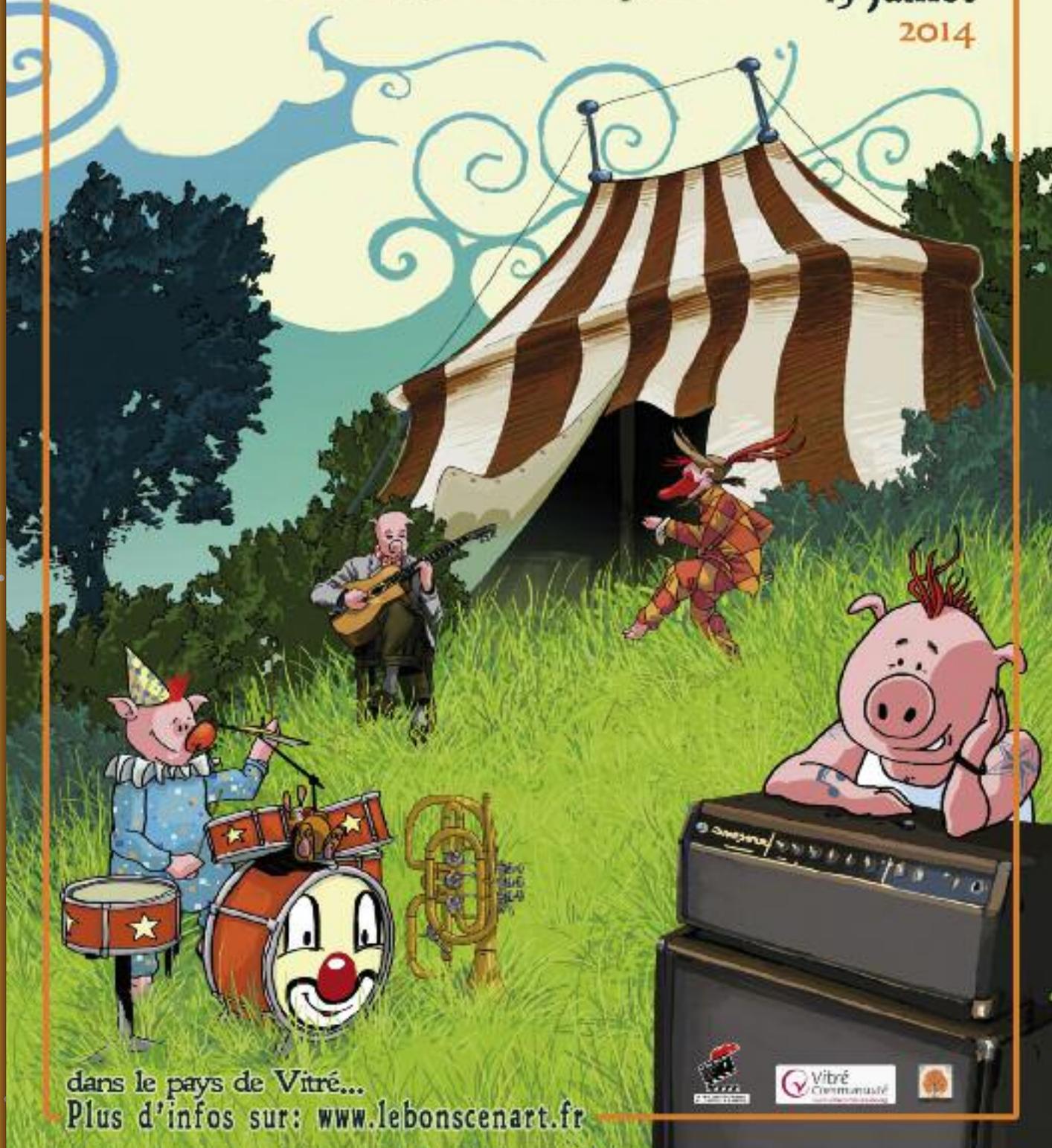
A bientôt.....



Art de Rue - Fanfare - Fest-Noz - Concerts

festival des marches de Bretagne

du 04 au
13 Juillet
2014



dans le pays de Vitré...
Plus d'infos sur: www.lebonscenart.fr



Vitré
Communauté
de Communes



Le nouveau Conseil municipal



- 1^{er} rang : Laurent Fesseller, Nadine Dessinet, Loti Jagline, Marie-Christine Morice, Stéphane Davenel et Christèle Beaugé.
2^e rang : Christelle Buffet, Jean-Luc Mauxion, Jean-Pierre Garnier, Aurélie Barbot, Denise Masson, Marina Louapre et Bernard Maudet.
3^e rang : Rachel Harrois, Blandine Théo, Michel Gendron, Stéphanie Savatte et Magali Louveau.
4^e rang : Christian Legourd, Arnaud Desille, Guy Rousselet, Vincent Gautier et Nicolas Turmeau.